

SRGS



Contexte

*Schéma régional
de gestion sylvicole*

**Région
Centre**

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

• *Rédaction et édition :
Centre régional
de la propriété forestière
d'Ile-de-France et du Centre*

Schéma régional de gestion sylvicole de la région Centre

Tome 1 - Sommaire

Préface	<i>par Geoffroy de MONCUIT, président du CRPF</i>	<i>page 5</i>
Introduction	<i>Le SRGS, schéma régional de gestion sylvicole</i>	<i>7</i>

Chapitre

Contexte

1	<i>Les forêts privées en région Centre</i>	<i>9</i>
2	<i>Les acteurs de la filière</i>	<i>13</i>
3	<i>La production et la transformation du bois</i>	<i>19</i>
4	<i>Les principales essences rencontrées</i>	<i>23</i>
5	<i>Les principaux peuplements rencontrés aujourd'hui</i>	<i>33</i>
6	<i>La chasse et les grands animaux</i>	<i>37</i>
7	<i>Les fonctions sociales de la forêt</i>	<i>41</i>
8	<i>La forêt et le paysage</i>	<i>43</i>
9	<i>Les zones d'intérêt écologique</i>	<i>45</i>

Crédits photos *Photos du CRPF*
sauf : L. Barbier (ONC), p.40.
G. Quantin (scieur), p.20.

Les forêts n'échappent pas aux évolutions de la société. Aujourd'hui plus qu'hier elles sont soumises à l'extension des zones urbanisées et des différentes infrastructures, à l'accroissement des activités de loisirs, aux besoins en bois très changeants en fonction des modes autant que des avancées technologiques, aux contraintes environnementales de toutes sortes, sans oublier les modifications annoncées des climats.

C'est pour tout cela que le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) a été rédigé. Il est imposé par la loi (de juillet 2001) autant que par le bon sens, puisqu'il vise à remplacer les Orientations régionales de production (ORP) qui remontent à 1973, en s'inspirant des Orientations régionales forestières (ORF) de 1999.

Le Schéma régional de gestion sylvicole précise les conditions d'une gestion durable, pouvant être garantie par des processus de certification, en forêt privée. Il intègre également la multifonctionnalité des forêts. Il apporte au propriétaire les renseignements indispensables à l'élaboration d'une politique raisonnée de mise en valeur de sa forêt. Tout document de programmation de gestion, Plan simple de gestion (PSG), Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), Règlement type de gestion (RTG), doit s'inspirer des recommandations contenues dans le SRGS. Le Conseil d'Administration du CRPF prononcera l'agrément de ces documents de gestion après avoir constaté leur compatibilité avec le SRGS.

C'est parce qu'il n'a pas voulu que le SRGS soit un document administratif de plus, éloigné du sylviculteur de base, que le Conseil d'Administration s'est fortement investi pour le rendre compréhensible et concrètement utilisable. C'est dans cet esprit que les propriétaires forestiers, membres du groupe de travail, ont œuvré. Ce groupe de travail comprenait MM. de CHAMPS, de CHAUDENAY, COLAS des FRANCS, du FONTENIOUX, de LA GUERRANDE, LEMAIRE de MARNE, de MAINTENANT, de MONCUIT et SERVOIS.

La rédaction du SRGS a donné lieu à un travail préliminaire réalisé par André GOUSSARD. Il a été repris et complété par Mlle Pétronille DELORME, MM. Eric SEVRIN et Xavier PESME.

Une relecture minutieuse par Mme Christine POMPOUGNAC a permis de donner une forme accomplie à l'ensemble.

Sans les conseils pratiques de sylviculture et la relecture de Mlle Laurence PLAIGE, MM. Xavier JENNER, Jean-Michel BÉCHON, Bruno JACQUET, Jacky JAQUET, Marc LAPORTE, Didier LAUBRAY, Antoine de LAURISTON et Franck MASSÉ, le SRGS n'aurait jamais pu devenir cet outil de travail concret à la portée des sylviculteurs.

Le Président du CRPF, en étroite association avec le Directeur, remercie tous ceux qui, par leur travail et leur talent, ont permis de mettre à la disposition des sylviculteurs de la région Centre un instrument d'aide à la gestion, simple d'utilisation et fiable.

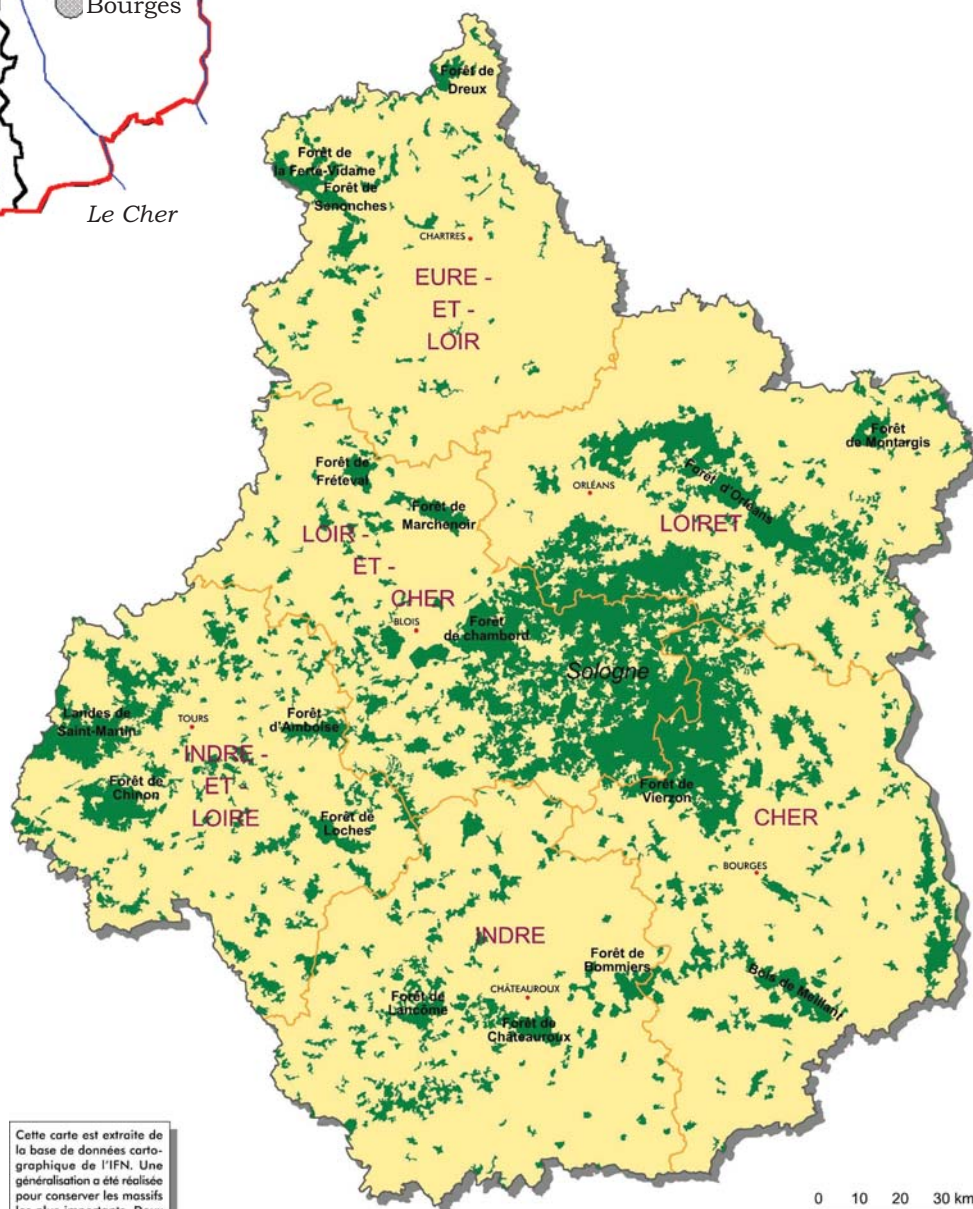
Geoffroy de MONCUIT

Président du CRPF

PRINCIPALES VILLES ET COURS D'EAU



PRINCIPAUX MASSIFS FORESTIERS DE LA RÉGION CENTRE



Cette carte est extraite de la base de données cartographique de l'IFN. Une généralisation a été réalisée pour conserver les massifs les plus importants. Deux critères ont été retenus:

- les massifs distants entre eux de moins de 200 mètres ont été agglomérés
- les massifs de moins de 100 ha ont été supprimés.

Le SRGS, Schéma régional de gestion sylvicole

Le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) se substitue aux Orientations régionales de production (ORP) de la région Centre publiées en 1973.

Il tient compte des orientations régionales forestières (ORF), élaborées par la commission régionale de la forêt et des produits forestiers et approuvées par arrêté ministériel du 11 juin 1999.

Il intègre les différents rôles joués par la forêt : la production de bois de qualité reste un objectif majeur. La diversification des sylvicultures, la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique, le respect de la diversité biologique, l'approvisionnement en matière première des entreprises de la filière bois grâce à des récoltes de bois soutenues, ainsi que l'écoute de la demande sociale, garantissent la multifonctionnalité et la gestion durable de la forêt.

Orientations régionales forestières : poursuivre la gestion durable de la forêt

La production de bois de qualité doit bien demeurer un objectif prioritaire. Mais l'indispensable préservation à long terme des écosystèmes forestiers à laquelle nos contemporains sont de plus en plus sensibles, justifie de l'inscrire dans un contexte global plus large.

Le concept de «gestion durable» proposé au niveau mondial vise à concilier les trois fonctions fondamentales des forêts : économique, écologique et sociale, dans la durée, c'est-à-dire en cherchant à satisfaire les besoins présents sans obérer les attentes des générations futures.

Le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) a une valeur réglementaire : les différents documents de gestion des forêts valant garanties (ou présomption de garantie) de gestion durable des forêts privées (Plans simples de gestion, Règlements types de gestion et Codes des bonnes pratiques sylvicoles) doivent lui être conformes.

**Le PSG
ou Plan simple
de gestion**

Les forêts privées d'une superficie d'un seul tenant supérieure ou égale à un seuil fixé par département, entre 10 et 25 ha, doivent être gérées conformément à un Plan simple de gestion. «Ce plan comprend, outre une brève analyse des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la forêt et, en cas de renouvellement, de l'application du plan précédent, un programme d'exploitation des coupes et un programme des travaux de reconstitution des parcelles parcourues par les coupes et, le cas échéant, des travaux d'amélioration. Il précise aussi la stratégie de gestion des populations de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse, (...) proposée par le propriétaire en conformité avec ses choix de gestion sylvicole» (art. L. 222-1 du code forestier).

**Le RTG
ou Règlement type
de gestion**

Le Règlement type de gestion a pour objet de définir des modalités d'exploitation de la forêt, adaptées aux grands types de peuplements forestiers identifiés régionalement. Ce document est élaboré par un organisme de gestion en commun agréé, un expert forestier ou l'Office national des forêts et soumis à l'approbation du CRPF selon les modalités prévues pour l'agrément des PSG.

**Le CBPS
ou Code des bonnes
pratiques sylvicoles**

Ce document comprend des recommandations essentielles conformes à une gestion durable. Il prend en compte les usages locaux et porte tant sur la conduite des grands types de peuplements que sur les conditions que doit remplir une parcelle forestière pour que sa gestion durable soit possible. Il est élaboré par le CRPF et approuvé par le représentant de l'État dans la région après avis de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers.

Le SRGS constitue aussi un guide synthétique pour tous les propriétaires forestiers qui s'interrogent sur la gestion de leur forêt. Ceux-ci pourront ensuite consulter des documents plus détaillés (publiés par l'IDF, le CRPF,...) ou contacter les techniciens de la forêt privée.

Ce document a été réalisé par l'ensemble du personnel du CRPF sous le contrôle du Conseil d'administration. La Commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) ainsi que le Centre national professionnel de la propriété forestière (CNPPF) se sont prononcés sur ce document. Il a été approuvé par le Ministre chargé des forêts le 18 janvier 2005.

Les forêts privées en région Centre

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION CENTRE

Localisation

La région Centre s'étend sur environ 4 millions d'hectares. Elle compte 6 départements : le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret. Sur le plan géologique, elle se situe dans le Bassin Parisien pour 95% dont elle couvre le centre et la partie sud. L'extrême sud de la région empiète sur les contreforts cristallins du Massif Central (région forestière de la Basse-Marche).

Relief, hydrologie

Le relief est très peu marqué. L'altitude se situe généralement entre 100 et 200 mètres, mais elle s'élève jusqu'à 500 mètres aux limites de la région : au nord (Perche), au sud (Basse-Marche) et à l'est (Puisaye et Pays-Fort). Située dans les bassins versants de la Loire (principalement) et de la Seine, la région Centre est drainée par de nombreux affluents de la Loire, la plupart provenant du Massif Central (Cher, Creuse, Indre, Vienne).

Climat

Largement ouverte à l'ouest par la vallée de la Loire, la région est soumise aux influences océaniques. Le climat "ligérien", de l'ancien nom de la Loire, Liger, est caractérisé par des écarts de température modérés entre hiver et été.

Les longues périodes de froid ou de sécheresse sont exceptionnelles. Ce climat moyen présente cependant des variations locales importantes (Cf. tab.1). Des tendances continentales se font sentir vers l'est et dans les zones d'altitude plus élevée, faisant apparaître des contraintes particulières dans certaines régions forestières (risque de gelées tardives).

Géologie et pédologie

La nature des sols est d'abord conditionnée par le substrat géologique. En région Centre, il est essentiellement constitué par les auréoles calcaires du Bassin Parisien, souvent recouvertes de limon des plateaux. D'autres facteurs interviennent secondairement : topographie, climat,...

Les principaux types de sols rencontrés sont les suivants :

- les sols bruns (brunisol), les plus favorables à la production ligneuse. Ils sont plus ou moins évolués selon l'importance du lessivage sur les roches-mères perméables,
- les sols podzoliques (podzosols), formés sur les roches-mères acides et filtrantes (sable). Ils sont caractérisés par un horizon de surface très appauvri reposant sur une couche d'argile imperméable. Les conditions sont très difficiles pour les arbres qui doivent supporter des successions de périodes d'engorgement et de sécheresse,
- les rendzines (rendosols), sols superficiels formés sur des roches-mères calcaires. Ils présentent une faible réserve en eau, facteur limitant pour le développement de nombreuses essences.

On trouve de nombreuses situations intermédiaires entre ces grands types.

tab.1 : Valeurs moyennes et extrêmes de quelques caractères climatiques de la région Centre.

	Moyenne régionale	Minimum	Maximum
Pluviosité	700 mm/an	500 mm/an (Dreux - 28)	900 mm/an (Ste-Sévère-sur-Indre - 36)
Température moyenne annuelle	11°C	9°C (Senonches - 28)	12°C (Amboise - 37)
Nombre de jours de gel	65	50 (Tours - 37)	90 (Senonches - 28)

Cloisonnement dans un taillis de charme avec réserves de chêne

Lande à callune



Dans certaines conditions de topographie et de matériau, les sols peuvent être hydromorphes*, en raison d'un engorgement temporaire ou permanent (formation d'une nappe d'eau au-dessus d'une couche géologique imperméable).

Les principaux groupements végétaux forestiers

Les groupements végétaux caractérisent les conditions de station (sol, climat) :

- la chênaie acidiphile, à base de chêne sessile voire de chêne pédonculé, sur les sols acides. Ce groupement prépondérant dans la région présente des formes variées : appauvrie avec la présence importante du châtaignier, humide où le chêne pédonculé et le bouleau sont plus abondants, sub-montagnarde avec l'apparition du hêtre,
- la chênaie-charmaie, à base de chêne pédonculé et charme, sur les sols bruns assez riches, frais ou légèrement humides. Ce groupement peut renfermer des essences variées, notamment de feuillus précieux (merisier, alisier, frêne ou érable),
- la hêtraie-chênaie acidiphile, composée de hêtre et de chêne, sessile principalement, sur les sols légèrement lessivés et plus humides.

De façon plus ponctuelle, on trouve aussi d'autres groupements :

- la chênaie-frênaie calcicole sur les sols calcaires profonds et bien alimentés en eau,
- la frênaie-acénaie (frênes et érables) submontagnarde sur les pentes et éboulis calcaires à exposition nord,
- l'aulnaie-frênaie le long des vallées humides (ripisylves), parfois plantée en peuplier où il donne de bons résultats,
- la chênaie pubescente, sur calcaire superficiel.

Les landes

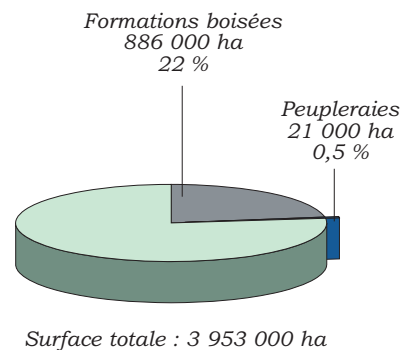
Ces milieux présentent souvent un fort intérêt écologique et des potentialités forestières limitées. Leur boisement nécessite de gros investissements, avec un risque d'échec élevé :

- lande tourbeuse à bruyère quaternée, sur les sols sableux humides de type podzol hydromorphe, avec callune et molinie.
- lande mésophile à ajonc nain, sur les sols à nappe plus profonde, moins engorgés,
- lande sèche à callune avec canche flexueuse et bruyère cendrée, sur les sols sableux, acides et secs.

Occupation du sol et taux de boisement

La superficie forestière ne cesse de s'accroître dans la région : elle gagne en moyenne 2 000 hectares par an (accrues naturelles et boisements sur terres agricoles) depuis le début du XX^e siècle. Le taux de boisement (fig.1) est de 22 % (moyenne nationale : 28 %). Ce taux moyen recouvre des situations contrastées selon les régions naturelles : certaines ont une vocation forestière marquée (Sologne, Perche,...), tandis que d'autres sont essentiellement consacrées à l'agriculture (Beauce, Champagne berrichonne,...).

fig.1 : Occupation du sol et importance de la forêt (source : Inventaire forestier national 1992-1999).



* Voir le lexique, annexe 4 du tome 2.

La variabilité du milieu (sol, climat et topographie), à laquelle répond la diversité des forêts, conduit à identifier des zones homogènes sur le plan des facteurs de production : les régions forestières.

L'Inventaire forestier national en distingue 23 en région Centre. Certaines se prolongent sur les régions administratives voisines.

Nature de la propriété forestière

La forêt privée prédomine largement, avec près de 770 000 hectares (fig.2).

La taille moyenne des propriétés de plus d'1 hectare est de 14,4 hectares alors qu'elle n'atteint que 8,8 hectares sur l'ensemble de la France. Les propriétés privées sont assez vastes, celles de plus de 25 hectares couvrant 67 % de la surface des forêts privées de plus d'1 hectare (fig.3). Environ 60 % de la surface forestière privée est dotée de Plans simples de gestion.

fig.2 : Surface des forêts privées et publiques (source : Inventaire forestier national 1992-1999).

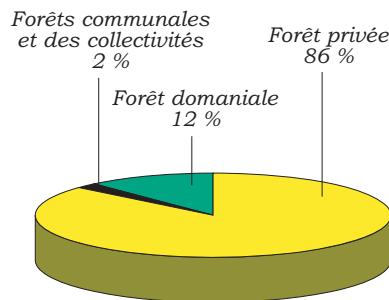


fig.3 : Répartition des propriétés privées de plus d'un hectare par classe de surface (source : Enquête SCEES - Structure de la propriété forestière privée 1999).

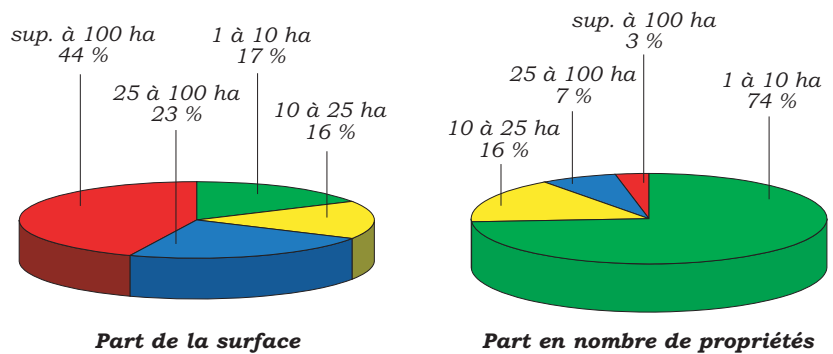
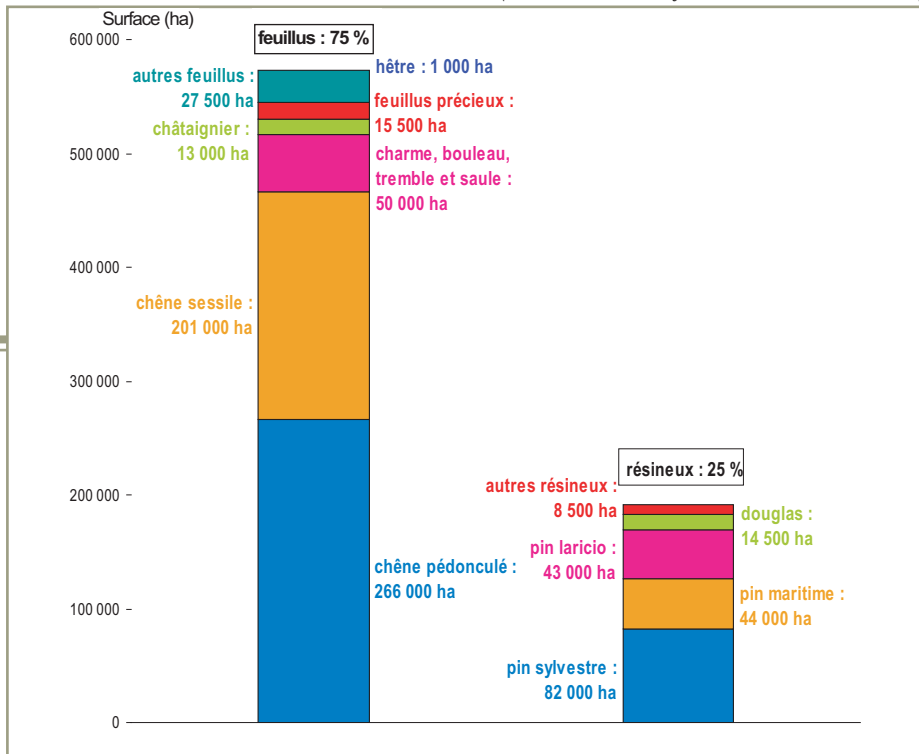


fig.4 : Surfaces boisées hors peupleraie par essence principale en forêt privée
(source : Inventaire forestier national 1992-1999).



Les essences principales

Les essences feuillues couvrent 75 % de la surface forestière régionale en forêt privée (fig.4).

Les chênes pédonculé et sessile sont largement majoritaires avec 60 % de la surface boisée (34 % pour le chêne pédonculé et 26 % pour le chêne sessile). Les principales essences résineuses sont les pins sylvestre, maritime et laricio (22 % de la surface). Ils mettent en valeur les sols les plus pauvres.

Les peupliers couvrent une surface limitée : 24 800 ha (source : SCEES, Agreste 2000) mais sont de gros producteurs de bois d'œuvre de qualité, sur les terrains qui leur sont favorables. Ils fournissent 20 % du bois d'œuvre récolté sur seulement 3 % de la surface boisée.

Les peuplements sont majoritairement constitués d'essences indigènes ou acclimatées.

Les types de peuplements rencontrés

Les mélanges de futaie feuillue et de taillis (dénomination de l'Inventaire forestier national pour qualifier les taillis avec réserve) occupent plus de la moitié de la surface boisée (fig. 5) en forêt privée.

Le taillis simple et les taillis avec réserves voient leur surface diminuer progressivement au profit de la futaie feuillue (fig.6) sur l'ensemble des forêts privées et publiques.

fig. 5 : Part en surface des types de peuplements dans l'ensemble des forêts privées du Centre (source : Inventaire forestier national 1992-1999).

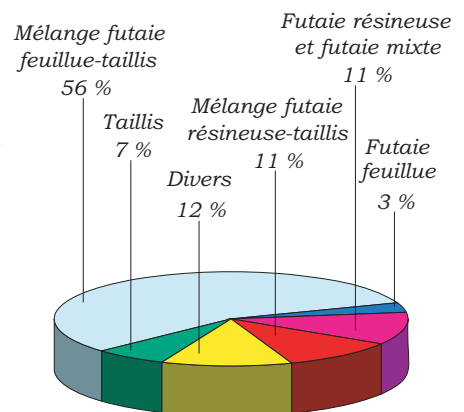
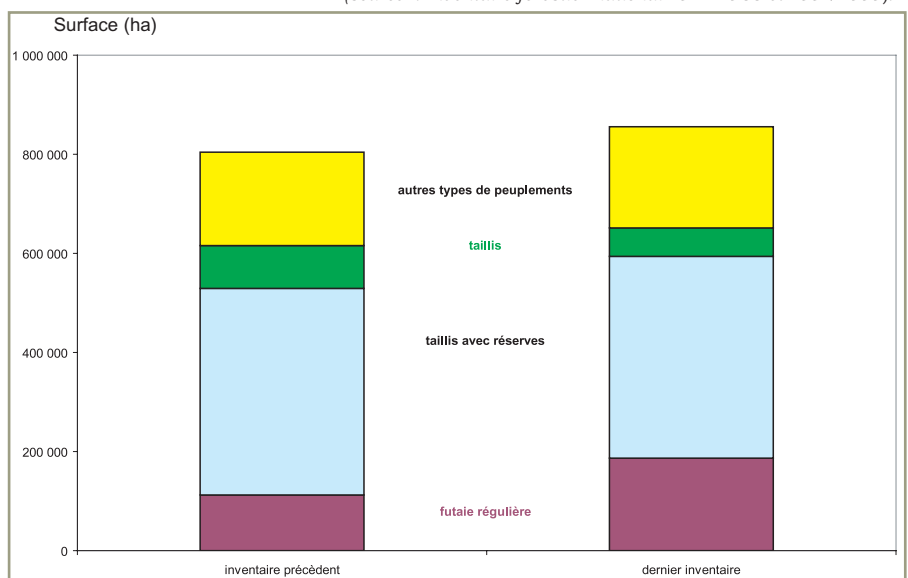


fig. 6 : Structure des peuplements dans l'ensemble des forêts du Centre (source : Inventaire forestier national 1977-1988 et 1992-1999).



Les acteurs de la filière

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION CENTRE

L'administration

Au niveau national

Le ministère de tutelle

Le Ministère de l'agriculture et de la pêche et sa Direction générale de la forêt et des affaires rurales (DGFAR), qui assure la tutelle du Centre régional de la propriété forestière, approuve le SRGS. C'est l'instance de recours pour les propriétaires en matière d'agrément des Plans simples de gestion et d'autorisation de coupe.

L'Inventaire forestier national (IFN)

L'IFN réalise l'inventaire permanent des ressources forestières, prenant en compte la production de bois et des paramètres descriptifs du milieu. Il étudie leur évolution à moyen terme. La périodicité entre deux passages sur un même département est d'environ 12 ans. Il effectue également des études, recherches et expertises.

Le Département santé des forêts (DSF)

Service du ministère de l'agriculture chargé du suivi de l'état sanitaire des forêts :

- diagnostic, analyse de risques et conseil à l'intervention phytosanitaire,
- suivi à long terme de l'état sanitaire des forêts (réseau européen),

- participation à des programmes de recherche.

Ses missions sont conduites avec l'aide de correspondants issus pour la forêt privée du Centre régional de la propriété forestière, des directions départementales de l'agriculture et de la forêt et des chambres départementales d'agriculture. Ils peuvent intervenir chez les propriétaires pour un diagnostic ou un conseil en matière de santé des forêts.

Au niveau régional

La Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF)

Le Service régional de la forêt et du bois (SRFB ou Serfob) est principalement chargé :

- de l'élaboration de la politique forestière à l'échelle régionale (ORF),
- du contrôle de la gestion et de l'application de la législation dans les forêts,
- des aides à la forêt sur le budget de l'État et de l'Union européenne,
- de donner un avis pour l'agrément des PSG,
- de la surveillance de la production et de la commercialisation des graines et plants forestiers,
- de la réalisation d'enquêtes statistiques et économiques sur la filière bois (Enquête annuelle de branche),
- de la coordination des interventions de l'État et des collectivités dans le domaine forestier,

- de la politique et des aides pour les entreprises de récolte et de première transformation.

La Direction régionale de l'environnement (DIREN)

La DIREN représente le Préfet pour les questions touchant à la politique de l'eau, des paysages et des espaces naturels. Elle assure le suivi de la réglementation sur la flore et la faune protégées, l'encadrement de projets associatifs et l'évaluation des données environnementales au niveau régional. Elle émet un avis sur les études d'impact, veille au respect des lois et règlements concernant les réserves naturelles et les arrêtés de protection de biotope. Elle est responsable de l'actualisation des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) et de la mise en place du réseau Natura 2000. Elle élabore les Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (ORGFH).

Au niveau départemental

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Le service forestier de la DDAF est chargé de mettre en œuvre la politique forestière et de contrôler la gestion sylvicole à l'échelon départemental. Il recueille les demandes d'aide aux investissements forestiers et veille au

respect de la législation forestière. La DDAF représente également la DIREN dans le département et assure le contrôle des réglementations de la pêche, de la chasse et de l'environnement.

Autres organisations

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF)

Le CRPF est un établissement public créé par la loi du 6 août 1963. Ses missions sont précisées dans le code forestier (Cf. encadré ci-contre). Il est administré par des propriétaires forestiers élus pour 6 ans.

Le Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre publie une revue trimestrielle, NOTRE FORÊT, diffusée gratuitement aux propriétaires forestiers de 10 ha et plus, ou sur demande.

Le Syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs (SDPFS)

Dans chaque département, un syndicat est au service de ses adhérents pour des questions d'ordre législatif, juridique et fiscal. Il représente la forêt privée et assure la défense des intérêts des sylviculteurs, notamment auprès des pouvoirs publics et dans les commissions consultatives (agriculture, chasse, aménagement foncier...).

Les missions du CRPF

(L. n°2001-602, 9 juill. 2001, art. 55.1)

«Il a compétence pour développer et orienter la gestion des forêts privées (...), en particulier par :

- le développement des différentes formes de regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, notamment les organismes de gestion et d'exploitation en commun des forêts, tant pour la gestion des forêts et la commercialisation des produits et services des forêts, que pour l'organisation, en concertation, le cas échéant, avec les représentants des usagers, de la prise en charge des demandes environnementales et sociales particulières,
- la collecte et la mise à disposition du public d'informations statistiques relatives aux groupements forestiers,
- l'encouragement à l'adoption de méthodes de sylviculture conduisant à une gestion durable des forêts et compatibles avec une bonne

valorisation économique du bois et des autres produits et services des forêts, par la formation théorique et pratique des propriétaires forestiers, par le développement et la vulgarisation sylvicole, à l'exclusion de tout acte relevant du secteur marchand de gestion directe, de maîtrise d'œuvre ou de commercialisation,

- l'élaboration des Schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées et des Codes de bonnes pratiques sylvicoles, l'agrément des Plans simples de gestion (...) et l'approbation des Règlements types de gestion (...), ainsi que les propositions, approbations et avis pour lesquels les lois ou règlements lui donnent compétence.

En outre, il concourt au développement durable et à l'aménagement rural, pour ce qui concerne les forêts privées.»

La recherche, le développement et la vulgarisation

La recherche

De nombreux organismes de recherche travaillent sur la forêt :

- l'Institut national de la recherche agronomique (INRA),
- l'Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (Cemagref),
- l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF),
- l'Association forêt cellulose (Afocel).

L'INRA a une station de recherche forestière à Ardon (Loiret), l'ENGREF et le Cemagref un centre à Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

Les syndicats départementaux sont regroupés :

- au niveau régional au sein de l'Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs (URSPFS),
- au niveau national au sein de la fédération nationale : Forestiers privés de France (FPF).

La fédération nationale est associée aux discussions sur les projets de lois ou décrets touchant la forêt et assure un service juridique pour les propriétaires forestiers. Elle publie la revue mensuelle FORÊTS DE FRANCE.



Le personnel technique du CRPF testant des outils de formation

Le développement

L'Institut pour le développement forestier (IDF)

Rattaché au Centre national professionnel de la propriété forestière (CNPPF), l'IDF est un organisme de recherche appliquée. Il étudie, en lien avec les centres régionaux de la propriété forestière et les organismes de développement de la forêt privée, des techniques appropriées aux besoins, moyens et contraintes des propriétaires forestiers, pour une gestion équilibrée de la forêt. Il diffuse ses résultats par des stages de formation, des journées nationales d'études et des publications.

Une antenne est située à Orléans (Loiret). L'IDF publie une revue bimestrielle, FORÊT ENTREPRISE.

La vulgarisation, la formation

La formation des propriétaires forestiers conditionne la qualité des forêts. Elle prend plusieurs formes :

- cycles de formation (FOGEFOR),
- réunions de vulgarisation,
- suivi de placettes expérimentales,
- conseils individuels,
- fiches techniques,
- articles dans les revues et bulletins.

Les acteurs de la formation

Plusieurs organismes coordonnent leurs actions, avec notamment un programme régional commun de formation :

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) organise chaque année des réunions thématiques et participe à l'animation des FOGEFOR. Pour ce faire, il s'appuie sur un réseau de placettes expérimentales et de démonstration. En outre il réalise des fiches techniques à l'usage des sylviculteurs (comportement des essences, techniques sylvicoles...).

Les chambres régionale et départementales d'agriculture participent à la vie des groupements de développement et mènent des actions de formation, notamment sur l'arbre hors forêt (haies, bocage...). Leurs travaux s'articulent autour d'un programme pluriannuel d'actions forestières concerté avec le CRPF.

Les groupements de développement forestier (CETEF, GVF, GDF, GEDEF) : ces associations de propriétaires forestiers assurent la vulgarisation entre sylviculteurs, notamment par des réunions thématiques. Les groupements de développement participent aux études techniques, disposent de placettes de référence, en partenariat avec le CRPF et l'IDF. Ils sont soutenus par les chambres d'agriculture et le CRPF.

L'association peupliers du Centre Val-de-Loire (APCVL), qui regroupe des producteurs et des transformateurs de peuplier, organise des actions de développement et des expérimentations sur cette essence.

Le FOGEFOR du Centre, avec ses sections départementales, propose régulièrement des cycles de formation à la gestion forestière.

Abattage d'un chêne

Exploitation à la machine abatteuse

Pépinière



La gestion des forêts et la vente des bois

Les coopératives forestières, les experts forestiers et les techniciens indépendants proposent leurs services aux propriétaires forestiers pour les aider dans la gestion de leur forêt :

- réalisation de travaux sylvicoles,
- conseils techniques, juridiques et fiscaux,
- élaboration du Plan simple de gestion et suivi de la gestion,
- proposition de Règlements types de gestion, qui constituent une garantie de gestion durable, par une coopérative ou un expert forestier,
- estimation, martelage, expertise, commercialisation des bois,
- études techniques et finalisation de projets pour des demandes d'aides publiques.

Les coopératives

Ces structures professionnelles, créées par des propriétaires, permettent de rationaliser la gestion et la commercialisation des bois chez leurs adhérents, notamment par le regroupement des chantiers et des lots de bois.

Une coopérative a son siège dans la région : la Coopérative sylvicole de Touraine (Tours, 37). Deux antennes d'Unisylva sont installées à Bourges (18) et à Blois (41). Une antenne de la Coopérative forestière du grand Ouest (COFOROUEST) est située à Chartres (28).

Les experts forestiers

Ce sont des consultants privés indépendants. La plupart d'entre eux sont membres de la Compagnie nationale des ingénieurs experts forestiers et experts bois (CNIEFEB). Certains adhèrent à l'association Bois Centre expertise (BCE), notamment pour l'organisation de ventes groupées sur la région Centre.

Les techniciens forestiers indépendants

Des techniciens forestiers indépendants se tiennent à la disposition des propriétaires pour les aider dans la gestion de leur forêt, dans l'organisation de leurs chantiers et dans la commercialisation de leurs bois.

Le groupement d'employeurs Berry-Sologne

Il regroupe plusieurs propriétaires forestiers mettant en commun une main d'œuvre qualifiée pour la réalisation de travaux sylvicoles délicats (dégagement, taille de formation, éclaircie de taillis) ou sur de petites surfaces.

tab.1 : Nombre d'entreprises par département
(sources : Enquête annuelle de branche 2000 et Annuaire de la filière bois 2001).

Département	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Total Région
Exploitations forestières	54	36	42	46	69	59	306
Travaux forestiers	44	17	53	59	112	70	355

La filière forêt-bois

Arbocentre

Arbocentre est une association interprofessionnelle régionale créée en 1987, regroupant les acteurs de la filière forêt-bois. Elle coordonne, anime et développe les relations au sein de la filière, suscite l'innovation et assure des opérations de promotion et de communication. Elle a pour objectifs principaux l'amélioration de la compétitivité des entreprises et la promotion du matériau bois (bois dans la construction et bois énergie). D'autres associations interprofessionnelles existent à l'échelon départemental : Perchebois (28), Adefibois-Berry (18 et 36).

La Bourse des travaux forestiers du Centre (BTFC)

La BTFC est une association créée en 1982, regroupant des propriétaires forestiers, exploitants, entrepreneurs et divers autres intervenants du monde forestier (Office national des forêts, experts forestiers, coopératives, pépinières...). Son objectif est de promouvoir le travail des entreprises en forêt, en les faisant mieux connaître et en favorisant les formations qualifiantes auprès de celles-ci.

PEFC-Centre

L'association, créée en 2000, est chargée de développer la certification de la gestion forestière durable suivant le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Tous les partenaires de la forêt y sont représentés (sylviculteurs, exploitants, transformateurs, chasseurs, naturalistes,...). L'association organise le programme d'amélioration "politique de qualité" de la forêt régionale et permet aux propriétaires adhérents de bénéficier de la marque PEFC pour la commercialisation de leurs bois. Elle est soutenue par l'ensemble de la filière. D'autres systèmes de certification peuvent exister en France.

Exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers

Les pépinières

La région Centre compte une vingtaine de pépinières forestières, dont une dizaine produit exclusivement des plants de peupliers et noyers. Trois d'entre elles assurent 99 % de la production régionale en plants forestiers (3,5 millions de plants en 2001/2002). Le Centre est la 4^e région française pour la production de plants forestiers.

Les entreprises de travaux forestiers (ETF)

Ces entreprises, qui doivent faire preuve d'une qualification professionnelle, interviennent en tant que prestataires de service pour la réalisation de travaux : équipement (création de pistes, défrichage,...), entretien (élagage, dégagement, entretien des fossés,...), préparation du sol, plantation, traitement phytosanitaire, abatage, débardage, transport. A la différence des exploitants, elles n'achètent pas la coupe. La répartition par départements du nombre des entreprises de travaux forestiers est présentée dans le tableau 1.

Les exploitants négociants forestiers

Les exploitants négociants forestiers achètent les bois sur pied et les vendent sous forme de grumes, de bois de chauffage ou de trituration. Ils réalisent eux-même l'exploitation, seuls ou avec des salariés ou ils la confient à une entreprise de travaux forestiers.

*Parc naturel de la Brenne :
exploitation dans un milieu paratourbeux avec des chevaux*



Autres partenaires

Les Fédérations départementales des chasseurs et la Fédération régionale des chasseurs

Les Fédérations départementales de chasseurs ont pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Elles assurent la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents. Elles élaborent dans chaque département un schéma de gestion cynégétique. Elles sont chargées de l'indemnisation des dégâts de gibier aux récoltes, ainsi que d'actions d'information et d'appui technique aux gestionnaires et aux chasseurs. Elles organisent l'examen du permis de chasse.

La Fédération régionale des chasseurs participe à l'élaboration des Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (ORGFH).

Les Parcs naturels régionaux (PNR)

Les PNR sont constitués de regroupements de communes sur un territoire au patrimoine naturel ou culturel riche, autour d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine. Le classement est déclenché par l'initiative locale. Une charte, à laquelle les communes adhèrent volontairement, matérialise l'engagement des partenaires pour 10 ans ; elle est soumise à tous les organismes concernés. Elle peut comprendre des recommandations particulières sur la gestion forestière.

En région Centre, il existe 3 PNR : Brenne (département de l'Indre), Perche (Eure-et-Loir), Loire-Anjou-Touraine (Indre-et-Loire). Un projet est à l'étude pour évaluer l'opportunité de créer un parc naturel régional en Sologne.

Les associations de protection de la nature

Elles récoltent des données sur la faune, la flore et les milieux naturels et assurent des opérations d'animation et d'information auprès du grand public. Les associations départementales sont pour la plupart fédérées au niveau régional par Nature Centre et au niveau national par France Nature Environnement. Elles sont de plus en plus présentes dans les différentes commissions concernant la forêt.

La production et la transformation du bois

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION CENTRE

Ressource en bois de la région Centre

La région Centre est la 6^e région française en surface boisée. Elle représente 6 % de la forêt française. Près de 70 % du volume sur pied est situé dans les forêts privées. L'ensemble des forêts de la région connaît une nette augmentation du stock de bois sur pied (tab.1).

Plus de la moitié du volume sur pied de la région est située dans quatre régions forestières, qui sont aussi les plus vastes (tab.2).

L'accroissement annuel des forêts est en moyenne de 5,7 m³/ha/an. Les peuplements forestiers les plus productifs (hors peupleraies) sont les futaies résineuses, qui atteignent 10 m³/ha/an. Cette valeur moyenne inclut l'accroissement des jeunes peuplements.

L'augmentation du volume sur pied tient à plusieurs facteurs :

- l'accroissement de la surface forestière,
- l'existence de peuplements jeunes, en phase de fort accroissement non récoltable,
- la capitalisation dans les taillis avec réserves en conversion,
- la récolte de bois qui reste inférieure à l'accroissement mobilisable, notamment en raison des difficultés d'écoulement des bois de qualité secondaire à un prix rémunérateur,
- l'augmentation des accroissements annuels probablement liée en partie au réchauffement atmosphérique.

tab.1 : Évolution du stock de bois sur pied (hors peupleraie) pour l'ensemble des forêts du Centre (source : Inventaire forestier national).

	Volume sur pied	Volume à l'hectare
Inventaire précédent (1977-1988)	81 millions de m ³	121 m ³ /ha
Dernier inventaire (1992-1999)	124 millions de m ³	140 m ³ /ha

tab.2 : Régions forestières présentant le plus fort volume sur pied (source : Inventaire forestier national 1992-1999).

Région forestière (départements)	Volume sur pied ¹	Part de la surface forestière régionale
Grande Sologne (18-41-45)	29 millions de m ³	23 %
Gâtine sud-tourangelle et Boischaumont-nord (18-36-37-41)	18 millions de m ³	15 %
Boischaumont-sud et Bocage bourbonnais (18-36)	12 millions de m ³	10 %
Orléanais (45)	10 millions de m ³	8 %
Ensemble de ces quatre régions forestières	69 millions de m ³	56 %

¹ Il s'agit du volume bois fort (troncs et branches de plus de 7,5 cm de diamètre) : une partie du houppier est comprise.

La région Centre se place :

- au 10^e rang des régions françaises pour le volume de bois exploité avec 5 % du volume total exploité en France,
- au 2^e rang en volume sur pied de chênes (70 millions de m³) et en volume récolté,
- au 1^{er} rang en volume de chêne de tranchage,
- au 4^e rang en volume sur pied de pins (24 millions de m³) et en volume récolté,
- au 4^e rang en volume récolté de peuplier.

Elle fournit 7 500 m³ de merrains, soit 14 % des volumes récoltés en France.

Débardage de billons de pin sylvestre

Billons de déroulage peuplier

Scierie mobile



Volumes exploités

La récolte représente 59 % de l'accroissement annuel (tab.3). Elle est plus importante pour les résineux (proportionnellement à l'accroissement).

Ce faible taux de prélèvement doit être considéré avec précaution. L'accroissement des peuplements est supérieur au volume effectivement mobilisable, puisqu'il englobe les jeunes peuplements.

La région Centre produit du bois de qualité : du chêne majoritairement (46 %), auquel il faut ajouter le peuplier qui joue un rôle économique très important (20 % du bois d'œuvre récolté).

Le volume global commercialisé se maintient autour de 1,8 millions de m³ (source : Enquête annuelle de branche 2000). La région Centre représente 7 % de la récolte nationale en bois d'œuvre feuillu et 8 % pour le bois d'industrie. Le volume de bois de feu exploité est mal connu car une partie n'est pas recensée (autoconsommation).

Le bois d'œuvre représente un peu plus de la moitié des volumes exploités hors bois de feu : 54 % du total, contre 46 % pour le bois d'industrie (fig.1). La part des volumes de résineux augmente. Il s'agit en partie de bois d'industrie,

résultat des éclaircies des nombreux boisements effectués après guerre avec l'aide du Fonds forestier national.

Le peuplier est principalement utilisé en déroulage. Il représente 90 % des volumes de placage, tranchage et déroulage confondus, exploités dans la région.

La filière bois : entreprises et emplois

Première transformation

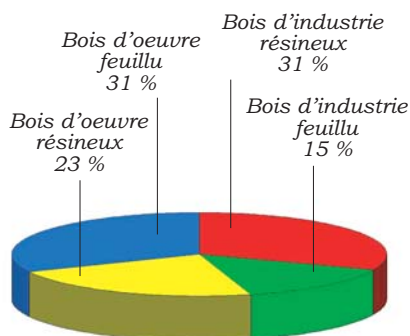
Les entreprises de première transformation traitent le bois directement après son exploitation. Elles peuvent fournir des produits finis (ex : panneaux de particules, parquets), mais souvent le produit est retraité ensuite (ex : pâte à papier, sciages).

tab.3 : Part de l'accroissement exploité entre les deux derniers passages en inventaire (source : Inventaire forestier national 1992-1999).

	Taux de prélèvement ¹
Feuillus	52 %
Résineux	77 %
Total	59 %

¹ Le prélèvement est calculé par l'Inventaire forestier national à partir des données sur l'exploitation forestière de l'enquête annuelle de branche, complétées par une estimation de l'autoconsommation et de la récolte de bois de chauffage. Le taux de prélèvement est le rapport prélèvement / accroissement.

fig.1 : Répartition des volumes entre bois d'œuvre et bois d'industrie (source : Service régional de la forêt et du bois, Enquête annuelle de branche 2000).





La visite d'une scierie est toujours un moment instructif pour les sylviculteurs

La première transformation en région Centre comprend deux activités principales :

- la trituration ; une seule entreprise est implantée dans la région (Kronofrance : fabrication de panneaux de particules et OSB-oriented strand board). D'autres, situées dans les régions voisines, s'approvisionnent dans les forêts du Centre,
- le sciage ; les scieries sont assez nombreuses (93). Elles sont généralement de taille modeste. 35 % produisent moins de 500 m³ de sciage par an mais 8 d'entre elles produisent près de 50 % du volume scié.

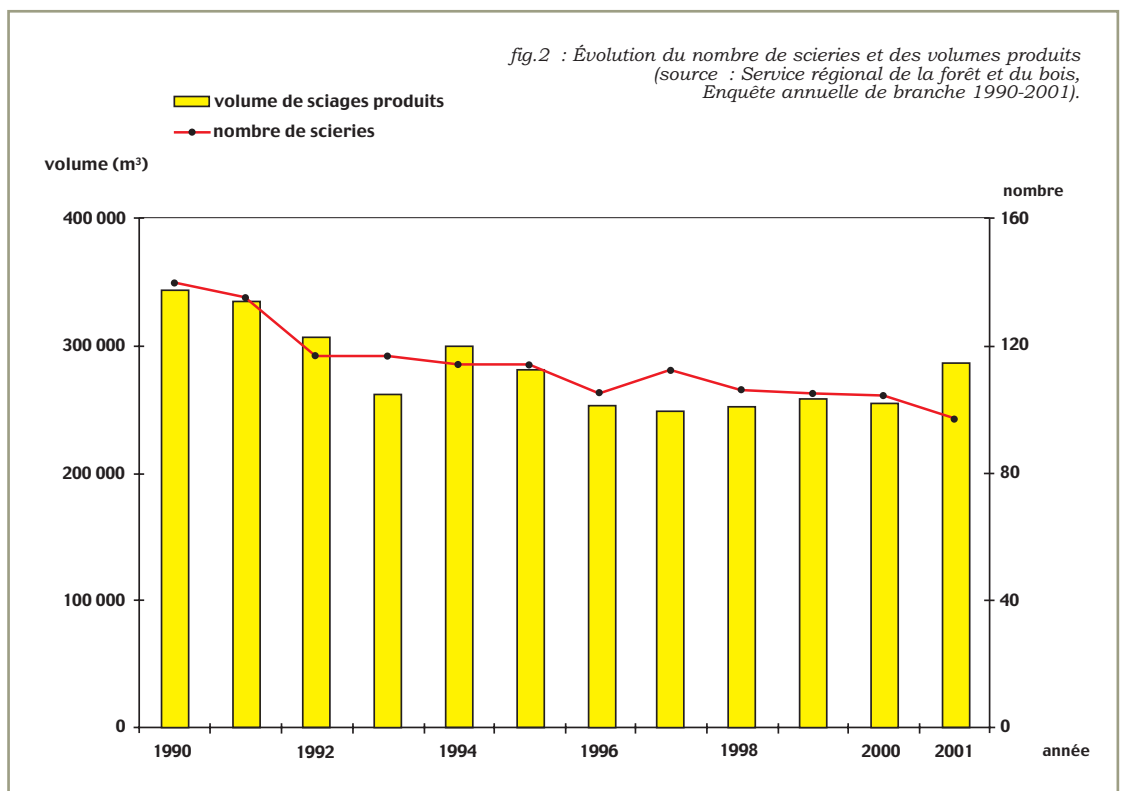
Les volumes exploités en région Centre ne sont pas tous transformés localement. Une partie, notamment parmi les bois de haute qualité, est exportée vers les régions voisines, ce qui représente une forte perte de valeur ajoutée.

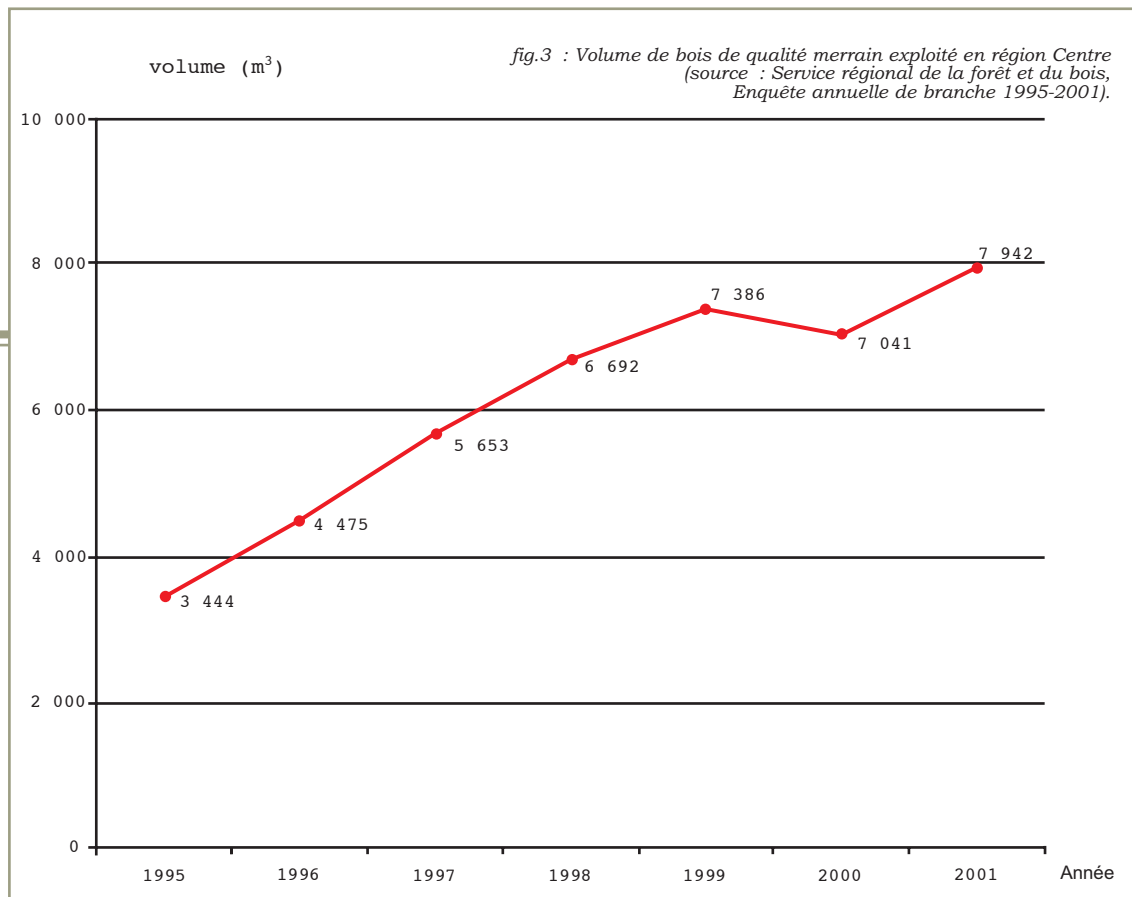
Le volume de sciages produits dans la région s'élève à 287 000 m³ en 2001. Il se répartit de façon équilibrée entre feuillus et résineux, avec en moyenne un léger avantage aux résineux (52 %), bien que les feuillus soient nettement prépondérants en volume sur pied.

Ces proportions sont spécifiques à la région, la moyenne nationale étant de 27 % de sciages feuillus contre 73 % de sciages résineux. Les pins et les chênes représentent ensemble plus de 75 % des sciages de la région.

Le nombre de scieries connaît une diminution notable, mais la production totale de sciages reste sensiblement stable (fig.2).

Chaque année, 125 000 m³ de bois sont exploités pour être tranchés ou déroulés, soit près de 10 % du volume exploité total.





Le bois d'œuvre de chêne trouve aussi des débouchés valorisants dans la production de merrains pour la tonnellerie (fig.3).

Le développement de la filière bois-énergie, chaudières à bois dans les installations collectives et individuelles, est un axe de travail important de l'interprofession. Ce débouché permet déjà de valoriser une partie des déchets des scieries et pourrait s'élargir aux bois d'éclaircie.

Deuxième transformation

La deuxième transformation traite des produits semi-finis issus de la première transformation pour en faire des produits finis (directement ou avec des intermédiaires). Elle est assez éclatée et est constituée en majorité d'entreprises de petite taille.

Les activités de la 2^e transformation dans la région sont variées :

- papier-carton,
- parqueterie,
- fabrication de meubles,
- charpente, menuiserie,
- emballage,
- construction.

On peut y ajouter un millier d'entreprises artisanales qui emploient couramment le bois.

L'interprofession organise des opérations d'information à destination des architectes et donneurs d'ordre, notamment les collectivités, pour promouvoir l'utilisation du bois dans la construction.

Emplois directs dans la filière bois

Les deux premières activités en termes d'emploi sont les branches papier/carton et meubles (tab.4). La filière forêt-bois représente environ 1/3 des emplois agricoles et 2,5 % de la population active régionale.

tab.4 : Estimation des emplois directs générés par la filière bois en région Centre (source : Arbocentre, 1997).

Travail en forêt	1 000	
Emplois industriels		
1 ^{ère} transformation	1 600	dont scierie : 740
2 ^e transformation	14 100	dont meubles : 6 100 papier/carton : 6 000 commerce de gros : 2 000
Emplois artisanaux	8 000	dont métiers du bâtiment : 5 000
Total	25 000 emplois	

Les principales essences rencontrées

SCHEMA REGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► REGION CENTRE

4

La majorité des essences mentionnées dans ce chapitre peuvent être recommandées en région Centre, pour autant qu'elles soient adaptées à la station. Le tableau situé en annexe 3 du tome 2 présente les essences recommandées.

Les feuillus

Chêne pédonculé, chêne sessile

Le chêne, essence reine de la région Centre, est représenté par deux espèces principales, pédonculé et sessile, qui malgré leur ressemblance doivent être distinguées car leurs exigences écologiques sont nettement différentes (Cf. tab.1).

En cas d'éclaircissement brutal du tronc, surtout après une phase de forte densité, ils développent des gourmands. Ils rejettent de souche et peuvent être traités aussi bien en futaie qu'en taillis. Les semis sont sensibles aux gelées tardives, mais les fructifications en région Centre sont fréquentes.

Les habitats rencontrés dans la région figurent dans le tableau 2. D'autres habitats, comportant du chêne tauzin ou du chêne pubescent, existent dans la région.

L'habitat d'intérêt communautaire "chênaie galicio-portugaise à chêne pédonculé et chêne tauzin" est présent en Sologne, dans l'Orléannais, la Brenne et la Touraine.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 60 cm de diamètre (120-150 ans) pour du bois d'œuvre hors merrain.

tab.1 : Caractéristiques et exigences écologiques du chêne pédonculé et du chêne sessile.

chêne pédonculé	chêne sessile
<ul style="list-style-type: none"> - a besoin de sols riches et profonds, bien alimentés en eau toute l'année, - supporte les sols argileux, même légèrement hydromorphes, à condition qu'ils ne sèchent pas, - craint la sécheresse estivale, - très sensible à la concurrence tout au long de sa vie : éviter les trop fortes densités, - très exigeant en lumière : les semis ne supportent pas un ombrage au-delà de la 1^{ère} année, - essence colonisatrice, s'installant facilement sur les terrains abandonnés par l'agriculture, même si les sols lui sont peu favorables. 	<ul style="list-style-type: none"> - moins exigeant sur le plan chimique : s'adapte à des terrains assez pauvres, - préfère les sols bien drainés, mais reste bien adapté aux sols hydromorphes, - supporte une sécheresse temporaire, - tolère un couvert les premières années, - supporte une densité de peuplement plus élevée, - ses glands ne tolèrent pas l'ennoisement : peut rencontrer des difficultés d'installation sur certaines stations qui lui conviendraient pourtant bien.
<ul style="list-style-type: none"> - essence exigeante, à réserver aux fonds de vallons riches et aux bas de versant, - risque de dépérissement sur stations non favorables. 	<ul style="list-style-type: none"> - doit être préféré au chêne pédonculé sur les plateaux et versants, mais donne aussi de très bons résultats sur les sols riches s'ils sont sains.

tab.2 : Habitats recensés en région Centre pour le chêne sessile et le chêne pédonculé.

	Sols	Flore	Habitat
chêne pédonculé	Matériaux acides engorgés	Acidiphile	Chênaie pédonculée à molinie
	Substrats issus de calcaire ou surmontant un substrat calcaire	Acidicline Neutrophile à calcicole Thermophile Neutrophile à calcicole	Chênaie pédonculée subatlantique à stellaire holostée Chênaie pédonculée subatlantique à primevère élevée Chênaie pédonculée ligérienne à houx fragon Chênaie pédonculée atlantique à jacinthe
chêne sessile	Matériaux acides	Acidiphile	Chênaie à asphodèle blanche du Sud-Ouest Chênaie sessiliflore ligérienne à alisier torminal
	Substrats issus de calcaire ou surmontant un substrat calcaire	Acidicline à calcicole	Chênaie sessiliflore ligérienne à houx fragon

en noir : habitats d'intérêt communautaire (retenus dans la directive habitats/faune/flore).
en couleur : habitats non retenus dans la directive habitats/faune/flore.

Chêne pédonculé



Chêne sessile



Châtaignier



Le châtaignier

Il se développe de préférence sur sables et limons. Pour produire du bois de qualité, il faut des sols profonds et filtrants. Il craint le tassement du sol, la présence de calcaire, l'hydromorphie superficielle et l'engorgement du sol au printemps.

Essence très productive, il demande une pluviosité assez abondante (700 mm/an) et bien répartie. Il peut avoir une bonne croissance avec des précipitations plus faibles si la réserve en eau du sol est importante.

Il apprécie la lumière et la chaleur. Il craint les gelées précoces et les longues sécheresses estivales. Il rejette fortement de souche et sa croissance juvénile est rapide.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 25-35 cm de diamètre (30-40 ans) pour du bois d'œuvre. Il est fréquemment utilisé en bois d'œuvre ou fendu pour la fabrication de piquets. Le parquet (12 cm fin bout) n'est que peu valorisé dans la région.

Depuis quelques années, le chancre (*Cryphonectria parasitica*) a fait son apparition dans la région. Il n'empêche pas la réalisation d'éclaircies mais demande des travaux soignés pour éviter l'infestation par le champignon. Les tailles de formation et les élagages ne seront envisagés qu'en cas de force majeure sur les branches vivantes.

Son défaut le plus fréquent est la roulure : décollement du bois au niveau d'un cerne de croissance. Les causes en sont multiples :

- blessure par un engin au niveau de l'empattement (attention lors de la sortie du bois d'éclaircie),
- insertion des brins sur la souche ; couper les souches rez-terre afin d'éviter le départ en crosse du rejet,
- accroissements irréguliers (réaliser les éclaircies à temps),
- âge des arbres ; le risque augmente avec l'âge mais varie en fonction de la station. Certaines présentent des arbres roulés dès 40 ans, d'autres seulement à 70 ans. Il est recommandé de repérer cet âge "à risque" lors de l'abattage des arbres pour adapter la sylviculture en conséquence.

Le robinier

Il s'adapte à une large gamme de sols. Il préfère un sol ni trop sec ni trop humide (léger et frais). Toutefois il supporte la sécheresse. Sa croissance est rapide et sa production élevée, mais sa forme est souvent mauvaise (grosses branches, troncs flexueux,...). C'est une essence pionnière, colonisant les accrus. Il rejette et drageonne abondamment. Il est souvent envahissant.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 25 cm de diamètre (25-30 ans) pour du bois d'œuvre. Il est fréquemment utilisé en bois d'industrie ou fendu pour la fabrication de piquets. Il peut également être valorisé en menuiserie et en ébénisterie. Son bois imputrescible peut être un atout, en particulier pour des utilisations en extérieur.



Chêne rouge d'Amérique

Noyer hybride



Le chêne rouge d'Amérique

Peu exigeant sur la richesse et la nature du sol (sol moyennement acide : pH 4,5 à 6), il préfère les sols légers, limono-sableux. Il craint la présence de calcaire actif en surface.

Il supporte mal les sols hydromorphes et tolère une légère sécheresse estivale. Il est sensible aux gelées printanières et très appétant pour les cervidés.

Introduit depuis une centaine d'années en région Centre, le chêne rouge d'Amérique se régénère très facilement et se montre même envahissant, concurrençant les chênes sessile et pédonculé. Le bois trouve peu de débouchés en France à l'heure actuelle. On lui préférera le chêne sessile autant que possible, à part sur les stations où ce dernier ne peut pas donner des bois de qualité. Sur les sols peu favorables aux feuillus, il constitue une alternative au "tout résineux".

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 50-55 cm de diamètre (60-80 ans).

Noyer commun, noyer noir d'Amérique, noyer hybride

Les noyers à bois sont exigeants sur le plan de la station : sols riches, profonds, aérés, à texture équilibrée (ni trop, ni trop peu d'argile) et à bonne réserve utile. Ils craignent les sols tassés ou présentant une couche compacte impénétrable aux racines. Ils demandent une alimentation en eau régulière et abondante, assurée par les précipitations ou par les réserves du sol.

Ils sont exigeants en lumière et en espace vital (phototropisme). Surtout employés en plantation à grand espacement, ils présentent une croissance rapide et donnent du bois de haute qualité s'ils bénéficient de soins individuels (taillages de formation et élagage). Ils sont sensibles aux gelées fortes et aux gelées tardives ; ils craignent les coups de soleil sur le tronc et sont sensibles au vent.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 55-60 cm de diamètre (60-70 ans).

Spécificités :

Le noyer commun préfère les sols peu acides à basiques (pH optimum entre 6,5 et 7,5). Il tolère le calcaire. Il ne supporte pas l'engorgement. Il apprécie la chaleur et craint les grands froids. Il est déconseillé pour les plantations en forêt (sensibilité à un champignon, l'armillaire). Les sols caillouteux conviennent si la profondeur d'enracinement est importante. Il est sensible à la concurrence herbacée dans son jeune âge.

Le noyer noir est plus exigeant pour l'alimentation en eau (proche du peuplier) et craint les déficits estivaux : sols profonds et frais régulièrement alimentés par une nappe permanente (sols alluviaux notamment). Il apprécie les sols légèrement acides (pH 5 à 7). Il est très sensible aux gelées tardives. Il supporte mieux la concurrence et donne de bons résultats en forêt.

Les noyers hybrides présentent une amplitude plus large sur les plans climatique et stationnel. Ils sont intéressants sur les sols dont les conditions sont légèrement défavorables pour les noyers noir ou commun. Le débourrement est plus tardif, ce qui limite les risques liés aux gelées tardives. Sur terrain agricole, ils forment de grosses branches, mais donnent de bons résultats (qualité et croissance) en forêt.

Hêtre remarquable

Bel alisier

Populetum de Mosnes



Le hêtre

Les peupliers

Les peupliers cultivés sont essentiellement des hybrides d'espèces européennes et américaines. Ces variétés, ou «cultivars», sont facilement multipliées par bouturage.

L'amélioration génétique sélectionne des cultivars présentant les meilleures qualités en terme de forme (rectitude, branchaison), de croissance, de performances technologiques, de résistance au vent et de tolérance aux maladies (rouille essentiellement). Leurs exigences stationnelles sont différentes.

Le peuplier a besoin de sols riches, aérés et bien alimentés en eau toute l'année, notamment en période estivale par une nappe alluviale ou par les remontées capillaires. Il se développe préférentiellement dans les milieux alluviaux. Les sols trop secs sont défavorables, ainsi que les milieux très humides (eau stagnante, tourbe acide, argile mal structurée ou sol compact).

Il est fortement conseillé d'installer plusieurs cultivars dès que la plantation dépasse 3 ha.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 45-50 cm de diamètre (15-20 ans).

Il préfère les sols profonds à dominante limoneuse, avec une bonne rétention en eau. Il supporte tout de même les sols peu profonds. Assez tolérant vis-à-vis de la richesse du sol, il craint les sols argileux lourds et l'hydromorphie : il ne supporte pas un engorgement temporaire au printemps (Cf. tab.3).

Il demande une pluviosité minimale de 750 mm/an avec une humidité atmosphérique élevée et une bonne répartition des précipitations de mai à août. Il est donc souvent en situation limite dans la région et reste cantonné aux secteurs plus frais et humides : Pays-Fort, Marche, Perche. Sensibles aux gelées tardives et aux ensoleillements forts en été, les semis doivent être protégés par la présence d'un recrû ligneux.

Les arbres adultes sont sensibles aux coups de soleil dès que le tronc est exposé (coupe de régénération par exemple). La fourchaison est fréquente, en particulier lorsqu'il est en plein découvert.

Les fructifications (fainées) sont souvent partielles, mais il se régénère facilement. Il tolère bien l'ombre dans les jeunes stades de son développement. Il peut ainsi devenir envahissant sous un peuplement d'essences de lumière, ce qui rend délicate sa culture en mélange avec d'autres essences. Il rejette mal de souche.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 50-55 cm de diamètre (100-120 ans).

tab.3 : Habitats recensés en région Centre pour le hêtre.

	Sols	Flore	Habitat
hêtre	Matériau acide	Acidiphile	Hêtraies, hêtraies-chênaies acidiphiles atlantiques à houx
	Divers substrats issus de calcaire ou surmontant un substrat calcaire	Acidicline, neutrophile ou calcicole	Hêtraies, hêtraies-chênaies atlantiques à jacinthe des bois Hêtraies, hêtraie-chênaies à lauréole et laïche glauque Hêtraies thermophiles à garance voyageuse Hêtraies atlantiques et subatlantiques à mélisse et aspérule
	Sols calcaires superficiels de versant sud	Xérocalcicole	Hêtraies, hêtraies-chênaies sèches

en noir : habitats d'intérêt communautaire (retenus dans la directive habitats/faune/flore).
en couleur : habitats non retenus dans la directive habitats/faune/flore.



Cormier

Frêne

Les feuillus précieux

Frêne commun, érable sycomore, merisier, alisier torminal, cormier

A l'état naturel, les feuillus précieux sont disséminés, isolés ou par bouquets. Ils demandent des sols bien drainés, l'hydromorphie étant souvent un facteur défavorable, et une bonne alimentation en eau.

Ce sont des essences exigeantes en lumière mais appréciant un abri latéral. Ils sont sensibles aux gelées printanières. Ils présentent une croissance juvénile rapide, dès lors qu'ils ne souffrent pas de la concurrence. Ils font fréquemment l'objet de dégâts de gibier.

Le tableau 4 synthétise rapidement les caractéristiques et les exigences propres à chaque essence.

Leur bois est bien valorisé en tant que bois d'œuvre. Pour cela, ils doivent présenter un fût suffisamment long, droit, propre et sans nœuds. Outre leur intérêt économique, ils participent à la diversité des peuplements et à la capacité d'accueil de la faune.

On peut rencontrer plus ponctuellement d'autres essences précieuses (poirier, sorbier, érable champêtre...).

tab.4 : Caractéristiques et exigences écologiques des feuillus précieux.

	Frêne commun	Merisier	Érable sycomore	Alisier torminal	Cormier
Nature du sol	Sol profond et aéré, limoneux et riche Apprécie les substrats calcaires si bonne alimentation en eau	Sols variés mais profonds Optimum sur sol limoneux et riche	Sol frais de profondeur moyenne ou pierreux, non compact	Très plastique Sol sableux ou limoneux léger	Essence plastique Accepte les sols assez superficiels et secs
pH	Basique et neutre	Légèrement acide (selon provenances)	Moyennement acide (5 à 6,5)	Acide ou basique	Neutre à basique (6 à 7)
Texture	Sol peu argileux. Craignent le tassement des sols limoneux				Peu exigeant
Tolérance au calcaire actif	Non	Sur stations bien alimentées en eau	Oui	Indifférent	Oui
Pluviosité	Régulière et abondante	Abondante, surtout en période de végétation	Humidité atmosphérique élevée	Tolère bien la sécheresse	Tolère la sécheresse
Tolérance à l'engorgement	Temporaire	Non	Non	Temporaire	Temporaire
Lumière	Tolère l'ombrage les 1 ^{ères} années puis pleine lumière	Tolère l'ombrage les 1 ^{ères} années puis pleine lumière	Tolère l'ombrage	Tolère l'ombrage les 1 ^{ères} années puis pleine lumière	Très exigeant en lumière
	Bon ensoleillement mais garder un abri latéral ("la tête au soleil, le tronc à l'ombre")				
Comportement	Rejette de souche Régénération abondante	Drageonne	Régénération abondante Rejette de souche	Rejette de souche et drageonne	Régénération peu dynamique
Sensibilité particulière	Gelées printanières Coups de soleil sur le tronc Sécheresse estivale Dégâts de frelons	Très appétent pour les cervidés Coups de soleil sur le tronc Sécheresse prolongée Concurrence des graminées	Gelées printanières Gélivure Coups de soleil	Concurrence sur les meilleurs sols	Concurrence
Exploitabilité	45-50 cm de diamètre (60-70 ans)	50-55 cm de diamètre (60-70 ans)	50-55 cm de diamètre (50-70 ans)	50-55 cm de diamètre (100-150 ans)	50-55 cm de diamètre (120-140 ans)
Remarques	S'installe facilement sur des stations ne lui convenant pas. Plutôt en fond de vallée	A utiliser uniquement en enrichissement sur des surfaces réduites Attention à la provenance	Comportement envahissant Débouchés limités dans la région	Essence rustique résistant bien au froid	

Bouleau

Feuille d'aulne glutineux



Les essences d'accompagnement

Bouleaux, tremble, aulne, charme

Ces essences de longévité assez faible (entre 50 et 80 ans) n'atteignent pas toujours de grandes dimensions en région Centre et sont actuellement peu valorisées en bois d'œuvre. Elles sont généralement traitées en taillis (rejetent fortement de souche et drageonnent) et servent de gainage pour les arbres de futaie. Cependant, on peut trouver des débouchés intéressants pour des bois de qualité sur de bonnes stations. Leurs exigences écologiques sont décrites dans le tableau 5.

Le charme fournit un excellent bois de chauffage et peut être valorisé en sciage s'il n'est pas trop cannelé.

Le tremble et le bouleau (bois blancs) sont essentiellement employés en trituration mais peuvent se vendre en tant que petites grumes sur leurs stations de prédilection.

Ces essences présentent un intérêt biologique, en particulier pour la diversité des peuplements et le fonctionnement des sols.

L'aulne est une essence caractéristique des forêts alluviales et des ripisylves : l'aulnaie-frênaie est un habitat d'intérêt communautaire au titre de la directive habitats/faune/flore. L'aulne peut être utilisé en menuiserie..

Il est aujourd'hui préférable de ne pas introduire cette essence sur les bords de cours d'eau car elle peut être touchée par un champignon, l'Encre. Le dépérissement de l'aulne peut aller jusqu'à sa mort

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 20-25 cm de diamètre (30-40 ans).

tab.5 : Exigences écologiques principales des essences d'accompagnement.

	Bouleau pubescent	Bouleau verruqueux	Tremble et grisard	Aulne	Charme
Richesse du sol	Peu exigeant, optimum sur sol acide	Très large amplitude de pH, optimum sur sol limoneux frais	Peu exigeants, forte amplitude de pH, supportent les sols lourds	Peu exigeant sur la richesse ; sol sableux ou argileux	Station riche ; supporte le calcaire, tolère mal l'acidité
Alimentation en eau	Très exigeant en eau	Meilleurs résultats sur sols non engorgés	Fréquents sur sols hydromorphes	Sol constamment alimenté en eau (alluvial)	Peu exigeant ; supporte les stations sèches

- **aulne, bouleaux et tremble** : essences de lumière, supportant mal la concurrence. Ils présentent une croissance juvénile forte et colonisent les espaces clairs, dégradés ou délaissés (friche, accrus, peuplement forestier après coupe, bords de ruisseau,...).
- **charme** : essence appréciant l'ombrage, à croissance lente mais aussi plus longévive (plus de 100 ans).

Les résineux

Place des résineux en forêt

Les résineux peuvent valoriser les terrains pauvres (sols souvent sableux) rarement favorables aux essences feuillues.

Ils présentent les avantages suivants :

- croissance assez rapide pour placer la culture des résineux à l'échelle de la vie humaine,
- production importante de bois d'œuvre dont le prix est stable en euros constants,
- revenu net à l'hectare plus élevé qu'avec le taillis ou le taillis avec réserves,
- mode de gestion simple.

Mais, comme toute essence, ils présentent aussi quelques inconvénients :

- appauvrissement de la diversité biologique avec de grandes surfaces enrésinées, denses et monospécifiques,
- diminution de la capacité d'accueil du gibier, surtout si le peuplement est dense,
- sensibilité aux incendies d'où la nécessité de prévoir une infrastructure adaptée (pare-feux, etc.) dans les zones à risque,
- à très long terme, dégradation des sols déjà fragiles avec certaines essences en peuplement pur (pin sylvestre).

Une sylviculture dynamique permet de remédier à la plupart de ces inconvénients : une densité moins élevée favorise l'installation et le développement d'un recrû au



Ce que précisent les ORF...

“La ressource en résineux (pin sylvestre notamment), essences qui valorisent les stations pauvres, doit être préservée notamment pour assurer l’approvisionnement des entreprises locales.”

sol (moindre sensibilité au feu, capacité d'accueil du gibier accrue, mélange d'essences en particulier apparition de feuillues, diversité biologique...).

Le choix devra tenir compte de ces éléments. D'une manière générale, il est préférable de réserver le résineux :

- aux secteurs portant des peuplements inaptes à une production convenable de bois d'œuvre feuillu en raison du sol,
- en tant qu'essence à croissance rapide (en plein, en enrichissement) pour jouer le rôle de

relais de production dans des forêts feuillues d'âge homogène sur l'ensemble de la surface,

- exceptionnellement à des secteurs limités portant des peuplements feuillus de qualité mais dont on ne peut assurer le renouvellement.

La place actuelle des résineux en région Centre est présentée dans le tableau 6. Ils sont nettement moins présents que les feuillus.

tab.6 : Part de la surface boisée privée occupée par les résineux dans les régions forestières les plus résineuses (source : Inventaire forestier national, 1992-1999).

Départements	Régions forestières	Part des résineux
Cher	Sologne	40 %
Indre	Brenne	14 %
Indre-et-Loire	Confins baugeois - Touraine Gâtine sud-tourangelle	34 % 26 %
Loir-et-Cher	Gâtine sud-tourangelle et Boischaud-nord Grande Sologne Sologne viticole	21 % 35 % 19 %
Loiret	Grande Sologne Orléanais	17 % 24 %

Futaie de pin laricio

Futaie de pin sylvestre



Les pins

Pin sylvestre, pin maritime pin laricio

Essences frugales, aptes à se développer sur sols pauvres, ils présentent une croissance plus rapide sur terrains légèrement argileux, plus riches et surtout avec une meilleure réserve en eau. Sur les sols riches, notamment sur terre agricole, ils présentent des problèmes de forme (fourches, grosses branches). Il faut éviter les sols très argileux et mouilleux, ainsi que les sols trop compacts, peu prospectables par les racines. Une attention doit être portée au choix des provenances (qualité du bois, croissance, forme et résistance aux aléas climatiques).

Les pins sont des essences de lumière. Les semis ne supportent pas l'ombrage dans les premières années. La régénération naturelle est facile sauf celle du pin laricio qui reste mal connue et aléatoire. Ils craignent la concurrence herbacée qui nuit à leur alimentation en eau au cours des premières années. Ils résistent bien à la sécheresse estivale.

Spécificités :

Le pin sylvestre a une croissance assez lente. Il est très plastique et s'adapte aux sols secs comme aux sols légèrement humides. Il présente toutefois une croissance et une qualité moindres sur sol sec. Il ne supporte ni les sols calcaires ni les sols hydromorphes. Il est très présent en mélange avec le chêne et sa qualité est alors recherchée.

Le pin laricio de Corse est utilisé abondamment en région Centre depuis les années 1950. Il s'y est bien acclimaté, mais des plantations sur de grandes surfaces pourraient favoriser l'apparition de problèmes sanitaires (Sphæroopsis sapinea, processionnaire du pin, Sclerophoma pityophila,...). Il est bien adapté aux sols sains et acides ; il forme des fourches sur sol riche. Il ne supporte pas les sols humides ni le calcaire. Il présente une croissance rapide et une rectitude remarquable. Sa régénération naturelle est moins bien connue que celle des autres pins.

Le pin maritime est en limite de son aire naturelle. Il est plus adapté aux climats océaniques. Il présente une croissance rapide et une grande plasticité : il tolère les sols secs ou humides. Il ne supporte pas les sols calcaires. Il est souvent flexueux à la base. Le choix de provenances adaptées permet de limiter les dégâts dus aux grands froids. Le givre et la neige collante provoquent des bris de branches.

*Diamètre d'exploitabilité : à partir de 50-55 cm de diamètre
pin maritime : 50-70 ans,
pin laricio : 60-80 ans,
pin sylvestre : 70-90 ans.*

Futaie de pin maritime



.....

Le cèdre de l'Atlas

Il tolère les éboulis et les sols superficiels calcaires si la roche est fissurée. Il occupe des sols variés, de préférence meubles et profonds.

Il craint les sols argileux, compacts et hydromorphes. Il supporte les fortes sécheresses.

Il a besoin d'un couvert pendant les 1^{ères} années.

Il est peu sensible au froid mais craint une forte humidité atmosphérique.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 50-55 cm de diamètre (50-70 ans).

Autres résineux

Sapin de Vancouver (Abies grandis), mélèze, pin weymouth : ils sont présents dans quelques anciens reboisements, mais leur sensibilité à la sécheresse ou aux maladies foliaires a entraîné leur abandon définitif malgré leur productivité.

Épicéa, sapin pectiné, sapin de Nordmann : essences peu adaptées au climat de la région Centre, mais ponctuellement employées, surtout dans les parcs paysagers. Ils sont à éviter en forêt.

Diamètre d'exploitabilité : à partir de 50-55 cm de diamètre (50-70 ans).

Les principaux peuplements rencontrés aujourd'hui

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION CENTRE

Il est important de bien distinguer les types de peuplements (niveau descriptif) du traitement qui leur est appliqué (travaux, coupes) même s'ils portent souvent un nom identique.

Exemple : le taillis sous futaie est constitué d'arbres de futaie et de rejets de souche. Le traitement en taillis sous futaie suit des règles précises explicitées dans les chapitres 17 p.45 et 20 p.52-53 du tome 2.

Les peuplements actuels sont le fruit des conditions stationnelles, de la gestion passée et des perturbations climatiques. Leur description devrait être analysée au niveau de chaque parcelle de façon objective sans faire allusion aux traitements passés, actuels ou futurs.

Le taillis simple

Peuplement composé :

- d'arbres issus de rejets de souche,
- de drageons naissant à partir d'un bourgeon sur la racine.

Les principales essences rencontrées en taillis sont les chênes, le charme, le châtaignier, le robinier, le bouleau, le tremble, les saules et l'aulne.

La futaie

Peuplement composé d'arbres issus de semis ou de plants. Elle peut être variable :

- dans sa composition, peuplement souvent pur, parfois mixte ou mélangé,
- dans sa structure ; la futaie régulière est constituée d'arbres de hauteur, de diamètre ou d'âge voisins ; la futaie irrégulière est constituée d'arbres de dimensions et d'âges variés.

La grande majorité des essences se rencontre en futaie.

Cas particuliers :

La peupleraie est une futaie régulière qui demande une gestion particulière. Les plantations de noyer ont une dénomination spécifique, les noyeraies.

Une accrue est une terre colonisée naturellement par des ligneux à la suite de l'abandon de son utilisation précédente, souvent agricole.

Les boisements sur terres agricoles sont issus de plantations ou de semis et sont généralement des peuplements réguliers. Ils présentent trois handicaps majeurs :

- l'absence d'ambiance forestière oblige à des tailles de formation et des élagages fréquents,
- la richesse artificielle du sol due aux rémanents de fertilisation accentue les défauts de forme et de branchaison,
- la pression du gibier, souvent forte.

Taillis avec réserves



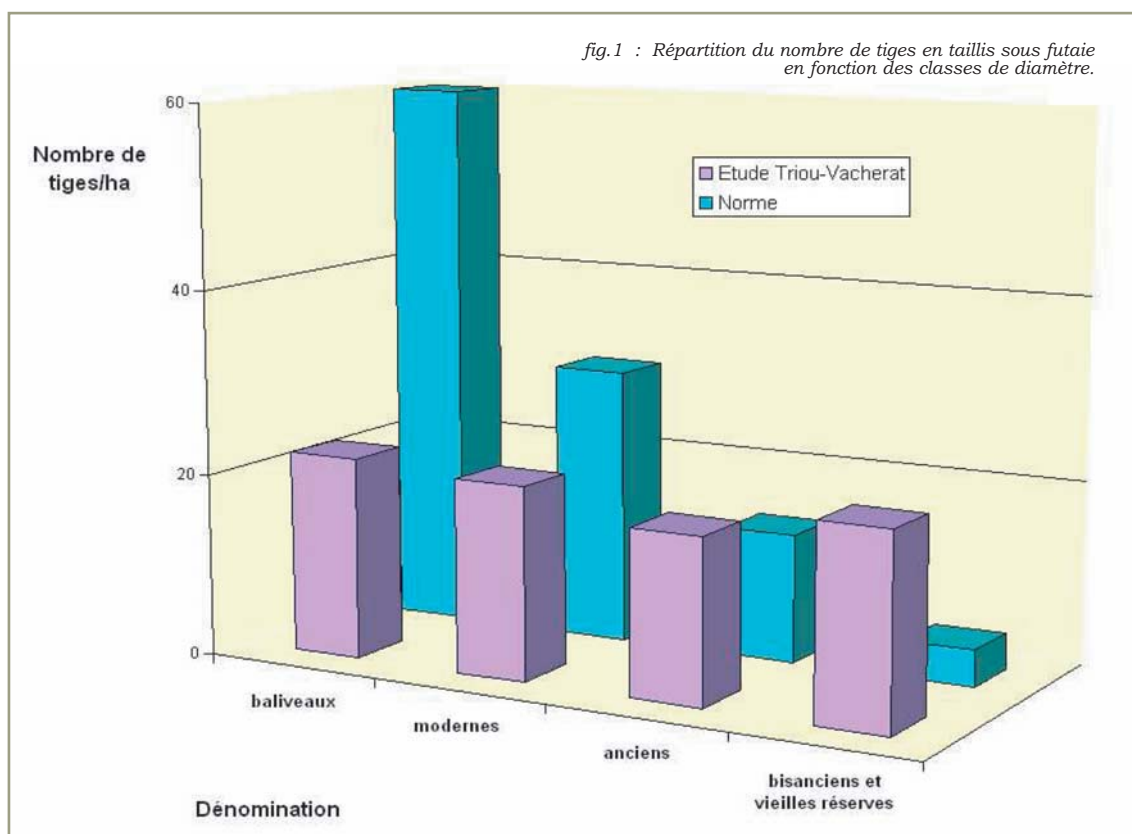
Le taillis sous futaie

Peuplement à deux étages, superposition de futaie feuillue et de taillis. Il est constitué par un taillis régulier et équienne et une futaie irrégulière de diamètres et d'âges variés. Chênes et autres feuillus sont les principales essences de futaie.

Une norme définit la répartition des arbres de futaie après la coupe : elle nécessite un nombre important de baliveaux. Des études menées sur le terrain en région Centre (études Triou-Vacherat et S. Aubry-P. Druelle) font apparaître une répartition plus équilibrée entre les classes de diamètre. Cela pose le problème de la qualité des baliveaux : dans ce cas, tous les baliveaux sélectionnés vont

devoir donner un arbre adulte. Il est préférable d'en conserver un peu plus pour avoir la possibilité de ne conserver que les plus beaux.

La répartition du nombre de tiges en fonction des classes de diamètre selon ces deux sources sont donnés dans la figure 1 à titre indicatif.



baliveaux : diamètre inférieur à 20 cm, circonférence inférieure à 60cm.

modernes : 20 à 38 cm de diamètre, 60 à 120 cm de circonférence.

anciens : 39 à 50 cm de diamètre, 121 à 155 cm de circonférence.

bisanciens et vieilles réserves : plus de 50 cm de diamètre, plus de 155 cm de circonférence.

Futaie de pin sylvestre

Le taillis avec réserves

*(ou mélange futaie-taillis
ou taillis sous futaie
en conversion)*

La crise du bois de feu et le désintérêt pour la forêt entre 1950 et 1970 (manque de main d'œuvre, dégâts de gibier...) ont eu des conséquences importantes : les taillis sous futaie ont évolué naturellement, sans coupes, ou avec coupes mais souvent sans travail au profit de la régénération. Ils sont alors appelés «taillis avec réserves», «taillis sous futaie en conversion» ou «mélange futaie-taillis».

La structure de tels peuplements est appréhendée par la répartition du nombre de tiges dans les différentes catégories de dimensions (petits bois, bois moyens et gros bois).

Cela peut se faire par inventaire en plein ou statistique ou à l'aide d'un outil de description, la typologie des peuplements (Cf. p. 15 du tome 2) mise au point à cet effet. La réserve est fréquemment à base de chênes mais elle peut aussi être constituée de résineux, de pin sylvestre en général.

L'accrue

C'est un peuplement qui s'est installé spontanément sur une terre délaissée de son utilisation précédente. D'un premier aspect désordonné, ce type de peuplement peut présenter un intérêt sylvicole, cynégétique,...

SRGS, clé de détermination des peuplements.

L'essence la plus représentée dans le peuplement est :	Origine du peuplement	Type de peuplement
Résineuse Absence de taillis	Tiges appartenant à la même catégorie de grosseur (semis, perches, PB, BM ou GB*)	Futaie régulière résineuse (y compris boisement de terre agricole, accrus ou friche)
	Tiges de catégories de grosseur très sensiblement différentes pied à pied	Futaie irrégulière résineuse
	Tiges de catégories de grosseur différentes par bouquets	
Résineuse Présence de taillis	Tiges résineuses nombreuses	Futaie résineuse sur taillis
	Tiges résineuses éparses	Taillis avec réserves résineuses
<i>Peuplement de peupliers</i> Feuille <i>Peuplement de noyers</i>	Plantation	Peupleraie
	Plantation	Noyeraie
Feuille Autres peuplements	<i>Les tiges sont issues de rejets de souches</i>	
	Peuplement avec plusieurs brins par souche	Taillis simple
	Peuplement vieilli et/ou avec un ou quelques brins conservés par souche	Taillis vieilli, taillis en conversion vers la futaie (futaie sur souche)
	<i>Les tiges sont issues de graines ou de plants</i>	
	Les tiges ont sensiblement la même catégorie de grosseur	Futaie feuillue régulière, y compris boisement de terre agricole, accrus ou friche
	Tiges de classes de diamètre très sensiblement différentes	Futaie feuillue irrégulière, y compris accrus ou friche
	Le peuplement est composé de deux étages : un étage de futaie claire (réserve) et un étage de taillis	Taillis avec réserves, taillis sous futaie Taillis avec réserves en conversion vers la futaie régulière ou irrégulière
Les essences principales sont :		
Résineuses ou feuillues	Plusieurs essences résineuses	Peuplement mélangé résineux ou feuillu (futaie, taillis avec réserves, accrus ou friche)
	Plusieurs essences feuillues	
Résineuses et feuillues	Mélange feuillus-résineux	Futaie mixte (dont accrus ou friche), taillis avec réserves résineuses ou feuillues

La chasse et les grands animaux

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

▶ RÉGION CENTRE

6

Les forêts abritent une faune variée qui fait partie intégrante des écosystèmes forestiers. Il est donc normal que ces animaux y prélèvent leur nourriture et y inscrivent les marques de leur présence. Toutefois, la surdensité de certaines espèces peut avoir localement des conséquences défavorables sur la qualité de certains peuplements et remettre en cause leur capacité de renouvellement. Tout est donc question d'équilibre.

Importance de la chasse

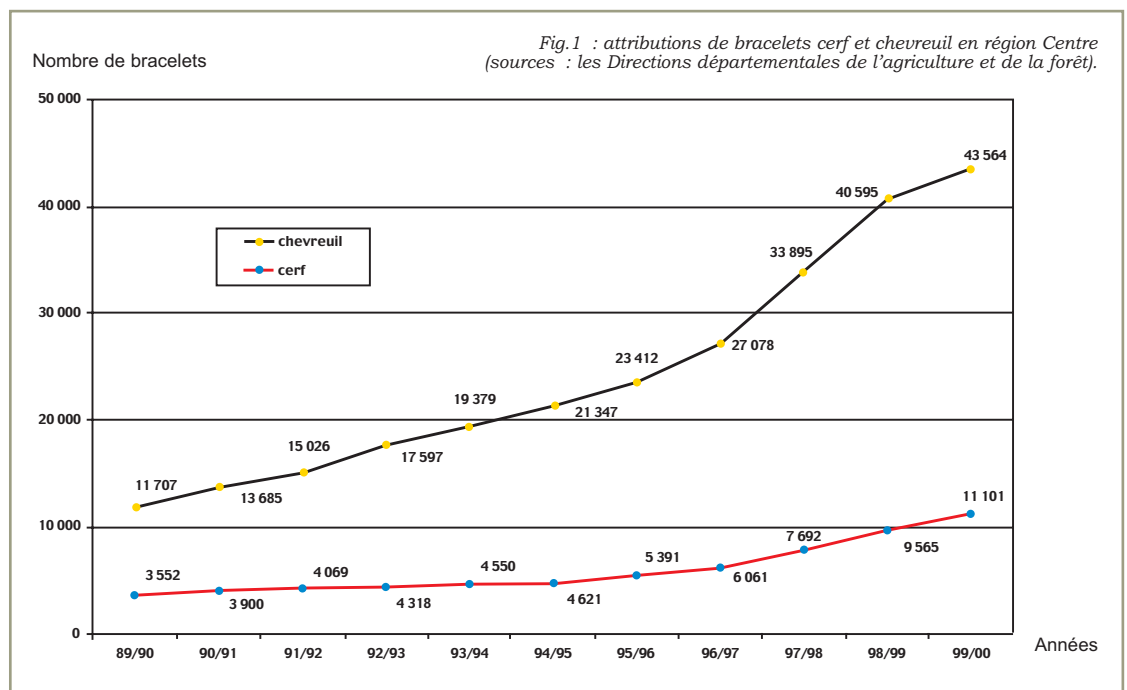
La région Centre jouit de conditions naturelles favorables à la plupart des gibiers de plaine. La chasse est une activité traditionnelle dont dépend une filière économique, source d'emploi en milieu rural. Le nombre de chasseurs pratiquant leur loisir dans la région est important (115 000 personnes), notamment en raison de la proximité de la région parisienne.

Dans nombre de massifs privés, la valeur locative de la chasse constitue un complément de revenu indispensable pour assurer l'équilibre financier d'un patrimoine forestier. Parfois même, la valeur de la chasse peut dépasser celle résultant de la production ligneuse.

Une évolution importante des populations

Les courbes de la figure 1 montrent l'évolution des attributions de bracelets de cerfs et chevreuils en région Centre.

Bien que ne donnant pas d'indication sur le niveau précis des populations, elles en indiquent la tendance évolutive et montrent leur forte croissance. Cette évolution globale au niveau de la région masque des disparités importantes entre les massifs.

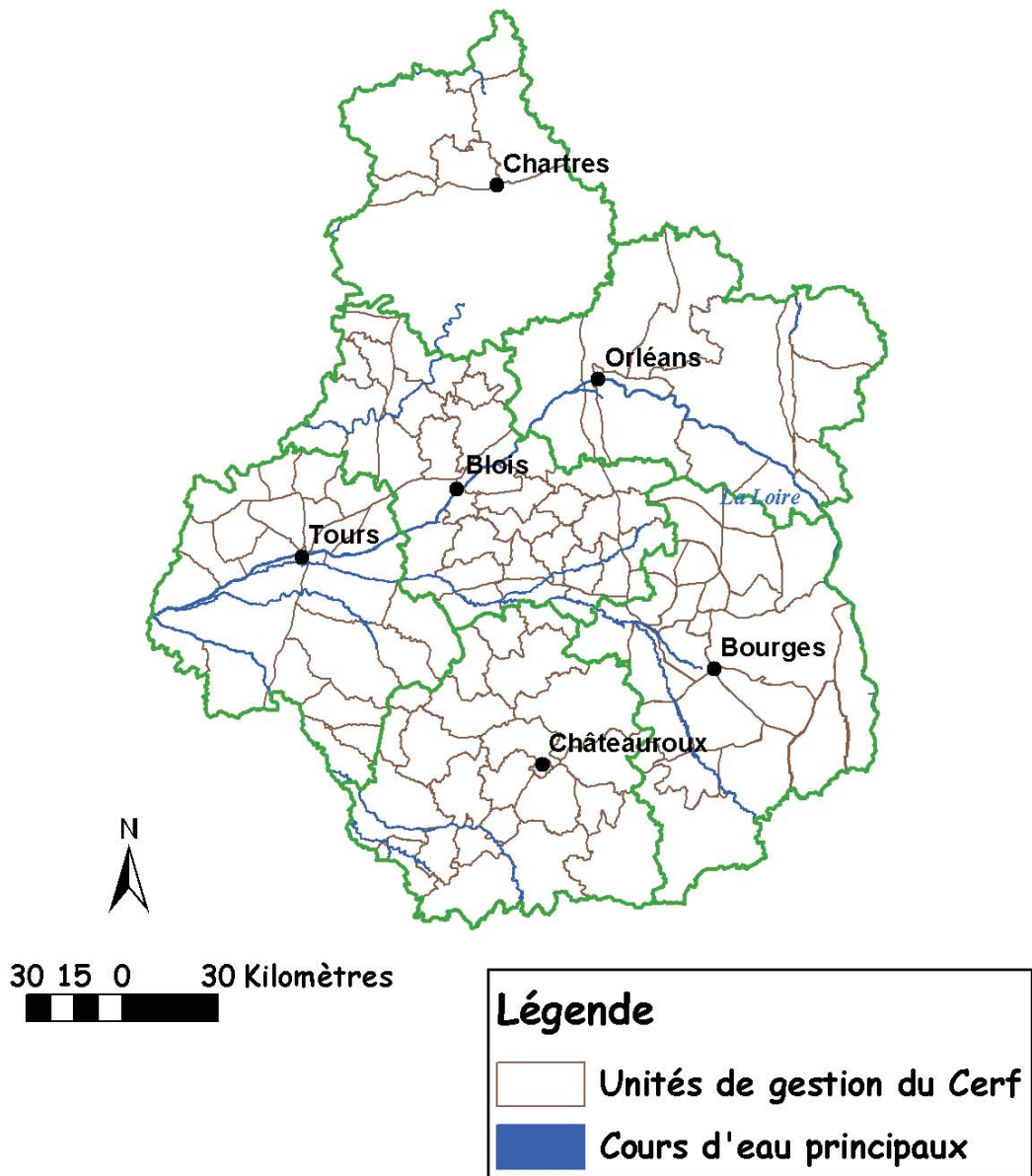


Unités de gestion du Chevreuil en région Centre



Source : Fédérations Départementales des Chasseurs de la région Centre
Cartographie : FRCC, 2004

Unités de gestion du Cerf élaphe en région Centre



Source : Fédérations Départementales des Chasseurs de la région Centre
 Cartographie : FRCC, 2004

Un équilibre forêt-gibier pour maintenir les animaux en bonne santé



L'équilibre sylvo-cynégétique


C'est la possibilité pour une population de gibier de trouver à se nourrir sur un territoire sans causer de dégâts excessifs aux peuplements forestiers. Les notions d'excès et d'équilibre restent difficiles à apprécier de façon objective.

La loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001 indique que le «développement durable des forêts implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire. Cet équilibre est atteint notamment par l'application du plan de chasse (...)

L'équilibre entre forêt et gibier n'est pas important seulement pour le sylviculteur, il assure également le maintien dans le temps d'une population de gibier de qualité et en bonne santé.

Il repose sur deux aspects : la gestion des forêts et la gestion des populations.

Quand la situation est en fort déséquilibre, aucune règle de gestion sylvicole ne peut suffire à éviter les dégâts. Actuellement, l'excès de grand gibier dans certains massifs met en péril le renouvellement et donc la gestion durable des forêts. Ce déséquilibre peut entraîner des difficultés en termes de qualité et de santé des populations de grand gibier.



Ce que précisent les ORF...

“L'objectif demeure l'obtention d'un équilibre forêt-cervidés ne nécessitant plus de protection artificielle, sauf cas exceptionnel et temporaire (...)

Gestion des populations

La gestion des cervidés s'effectue en région Centre sur la base de grandes unités géographiques de gestion cynégétique pertinentes pour chaque espèce. Elles sont présentées sur les cartes figurant p. 38 et 39.

C'est à cette échelle et en rassemblant les partenaires concernés qu'est évalué l'état d'équilibre sylvo-cynégétique et qu'est préparé le plan de chasse. C'est également à ce niveau que pourrait être appréciée l'évolution prévisible des surfaces sensibles aux dégâts.

Le plan de chasse fixe pour chaque territoire le nombre d'animaux qui doivent être prélevés pour assurer la régulation des populations. Il est légalement institué pour les cervidés sur tout le territoire national. C'est l'outil principal de gestion des populations.

Un des objectifs envisagé dans le cadre des Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité des

habitats (ORGFH) est d'élaborer une méthode de travail acceptée par les forestiers et les chasseurs, permettant de :

- définir par massif cynégétique les objectifs de gestion des populations de cervidés,
- définir les outils permettant de suivre la capacité d'accueil des territoires et l'équilibre des populations avec ces milieux,
- proposer des méthodes de suivi fiables du niveau de réalisation du plan de chasse.

Les Groupements d'intérêt agrosylvo-cynégétique (GIASC) permettent une gestion concertée. Ils réunissent sur un même territoire propriétaires, chasseurs agriculteurs et forestiers, avec l'appui de la Fédération départementale des chasseurs. Ils devraient permettre de mieux appréhender et de mieux gérer les populations mais aussi de mieux aménager le territoire à une échelle pertinente.

Les fonctions sociales de la forêt

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION CENTRE

7

Les français, dans leur ensemble, sont très attachés à la forêt et les craintes, souvent injustifiées, qu'ils manifestent à l'égard de sa pérennité en sont un signe.

Cet attachement est certainement lié à la place qu'occupe la forêt dans notre territoire (25 %) mais sans doute davantage aux fonctions sociales qu'elle remplit et qui sont de quatre types :

Espace de nature qui offre à nos contemporains un lieu de promenade, de détente, perçu comme un espace de liberté, une «souple», en opposition à une vie quotidienne urbaine artificialisée et contraignante.

Qualité de l'environnement eau, air, protection des sols, biodiversité, paysages variés.

Fourniture d'un matériau écologique et d'une source d'énergie renouvelable.

Source d'emploi : 25 000 personnes en région Centre, le plus souvent en milieu rural, participant ainsi au maintien du tissu social dans nos campagnes.

Les trois dernières de ces fonctions sont remplies de façon similaire par toutes les forêts, qu'elles soient publiques ou privées.

Pour la première, le statut de la forêt entraîne une différence d'approche : si la loi (art. L.380-1) indique que l'ouverture des forêts au public doit être recherchée le plus largement possible dans les forêts relevant du régime forestier (forêts publiques), il n'en est pas de même pour les propriétés privées qui, par nature, n'ont pas cette vocation.

Cette différence d'approche est reconnue par la politique forestière qui «prend en considération les spécificités respectives» des forêts publiques et privées (art. L.1).

Ceci étant, compte tenu des attentes de la population, particulièrement en zone péri-urbaine, et de l'importance de la forêt privée en région Centre (86 %), les propriétaires, qui sont parfois déjà confrontés à une fréquentation «de fait», ne peuvent se dispenser d'une réflexion sur ce sujet. Celle-ci n'attend pas une seule réponse.

*La sensibilisation dès le plus jeune âge,
un outil pour le respect de la nature*



Quelques éléments sont avancés ici pour lancer la réflexion sur ce sujet :

- *le droit français n'accorde pas au public un droit d'accès aux forêts privées, mais le silence des textes fait qu'il ne l'interdit pas pour autant, tant que son exercice n'entraîne aucun dommage et que le propriétaire n'a pas manifesté de façon claire la non-accessibilité de sa forêt (clôture, panneau,...),*
- *la forte demande, particulièrement en zone périurbaine, se traduit souvent par une fréquentation de fait, sans l'accord explicite du propriétaire,*
- *le développement de la fréquentation de la forêt engendre des dérangements, des surcoûts, des conflits d'usage. Il engage la responsabilité du propriétaire.*

Certains propriétaires voient ce risque de fréquentation comme un désagrément, une source de problèmes et cherchent à se protéger de toute pénétration (clôture).

D'autres, peuvent tolérer une fréquentation qui n'est pas encore trop importante. Il est alors indispensable qu'ils aient une assurance responsabilité civile pour leur forêt.

D'autres encore peuvent utiliser tout ou partie de leur forêt pour développer un produit touristique qui leur permettra à la fois de contrôler la fréquentation et de tirer un revenu supplémentaire de leur propriété (randonnées équestres, parcours acrobatiques, gîtes, classes vertes,...). Ces activités ne doivent pas conduire à une dégradation de l'état boisé.

D'autres enfin, peuvent considérer qu'en acceptant d'ouvrir leur forêt, ils rendent un service à la société et peuvent rechercher sous forme contractuelle une juste contrepartie pour services rendus. Dans cet esprit, la loi d'orientation sur la forêt prévoit «que les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent passer avec les propriétaires (...) des conventions tendant à l'ouverture au public (des forêts)».

Dans ce cadre, ces collectivités peuvent prendre en charge tout ou partie du financement des dépenses d'aménagement, d'entretien, de réparation et des coûts d'assurance nécessités par l'ouverture au public de ces espaces. Les conventions peuvent également prévoir le versement au propriétaire d'une rémunération pour «service rendu».

Si une convention de ce type est passée avec une collectivité, elle doit être mentionnée dans le Plan simple de gestion.

La forêt et le paysage

SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION CENTRE

8

L'appréciation d'un paysage est éminemment subjective. Tout le monde porte un regard et un avis sur celui-ci. Toutefois, chacun reconnaît que ceux que nous observons aujourd'hui ont été façonnés par les caractéristiques géomorphologiques et climatiques de la région, mais également par une mise en valeur agricole et forestière très ancienne et diversifiée des territoires ruraux.

Ainsi, il est possible de distinguer en région Centre six grands ensembles paysagers :

Les territoires agricoles au paysage ouvert : Beauce, Champagne, Richelais, Champagne berrichonne, Plateau de Ste-Maure,

Les gâtines, qui se caractérisent par une présence importante de la couverture forestière, s'organisant en boisements épars de taille variée : Drouais, Thymerais, Gâtinais, Gâtine tourangelle et Boischaut-nord,

Les bocages caractérisés par des réseaux de haies délimitant des parcelles le plus souvent vouées à l'élevage : Perche et Perche-Gouët, Pays-Fort, Puisaye, Vallée de Germigny, Boischaut-sud, Marche,

Les grands ensembles forestiers, dont le principal est constitué par l'Orléanais. L'évolution de la Sologne, avec les difficultés agricoles qui conduisent à la fermeture des paysages par plantation, mais surtout par boisement naturel, pourrait faire entrer cette région naturelle dans cette catégorie,

Les pays de landes, d'étangs et de forêts, concernent la Brenne et la Sologne, qui représentent deux des plus vastes zones humides françaises,

Les vallées : La région Centre est marquée de façon majeure par la vallée de la Loire et par ses affluents, dont seules les vallées d'une certaine ampleur déterminent un paysage particulier (Val de Loire, Vallée de l'Indre, Val de Vienne, Vallée du Loir). Les autres ne font qu'introduire une diversité particulière dans les terroirs qu'elles traversent.

Il s'agit là de paysages envisagés dans leur globalité où la place de l'arbre et de la forêt s'apprécient en terme d'insertion dans un territoire : diversité des lisières, relation des masses forestières et des reliefs, effet de couleur et de texture. L'arbre et la forêt jouent un rôle structurant sur les paysages et apportent un supplément de relief et de diversité.

Une attention particulière peut être portée pour éviter deux dangers principaux à cette échelle : la banalisation et la fermeture. Cette attention devrait se manifester particulièrement à proximité des sites d'intérêt culturel ou architectural.

Mais le paysage forestier peut aussi être perçu de l'intérieur, l'attention se portera alors sur les ambiances, la diversité des images, les ouvertures, les jeux de couleur, de lumière et d'ombre. A cette échelle, l'art du forestier offre une large palette d'actions.

tab.1 : La forêt et le paysage en région Centre.



Les zones d'intérêt écologique

SCHÉMAL RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

► RÉGION CENTRE

Il s'agit des zones à intérêt écologique particulier, du fait de la présence d'espèces ou de milieux remarquables ou fragiles. Elles concernent parfois des milieux forestiers au sens strict et souvent des milieux associés à la forêt, pour lesquels les préconisations de gestion peuvent avoir un impact sur la gestion forestière.

Mesures de protection

En dehors des forêts alluviales, les milieux strictement forestiers de la région sont rarement concernés par ces mesures, qui intéressent plutôt des espaces ouverts (grèves, pelouses, landes) ou des zones humides (marais, étangs, tourbières), dont le boisement n'est pas recherché. Les surfaces forestières concernées sont donc restreintes.

- les arrêtés préfectoraux de protection du biotope sont créés en vue de la préservation du milieu de vie d'espèces protégées. L'arrêté fixe les mesures de protection, par exemple maintien du couvert, restriction de l'emploi de pesticides. En région Centre, il existe 17 arrêtés de protection de biotope comprenant des espaces boisés (soit 1 500 ha de forêt) en 2003,
- les réserves naturelles et les réserves naturelles régionales couvrent environ 600 ha boisés) ; un décret prévoit les mesures nécessaires à leur conservation. Les activités «susceptibles de nuire au développement naturel de la faune et de la flore» sont interdites. Le plan de gestion des réserves naturelles, d'une durée de 5 ans, doit être approuvé par un comité consultatif de gestion présidé par le Conseil national de protection de la nature.

Outils d'inventaire et de connaissance

- Sites inscrits sur la liste de la convention Ramsar (identification des zones humides d'importance internationale, que la France s'est engagée à protéger) : un seul site est concerné en région Centre, la Brenne.
- Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ; ces délimitations n'ont pas d'effet réglementaire. Le propriétaire peut cependant en prendre connaissance avant une décision de gestion, afin d'intégrer autant que possible cette richesse biologique. Ils peuvent servir de support à la délimitation des zones Natura 2000.

L'article L.11 de la loi d'orientation sur la forêt prévoit que le Préfet de région porte à la connaissance du CRPF chaque année la liste recensant, dans les espaces boisés, les habitats d'espèce, de la faune ou de la flore ainsi que des périmètres, monuments, sites ou zones concernés par les dispositions mentionnées dans ce même article 11 (Cf. p.22 du tome 2) et pour toute autre législation de protection et de classement.

L'accès à ces informations peut se faire en contactant la DIREN ou le CRPF.



Réseau Natura 2000

Ce réseau de sites est en cours de constitution en application de directives européennes. Il vise à la conservation d'espèces et d'habitats qualifiés «d'intérêt communautaire». Les mesures de gestion en faveur des espèces ou des habitats identifiés sont établies dans un document d'objectif. Le propriétaire, dont la forêt est située dans un site Natura 2000 et sur laquelle sont présents des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire, peut passer un contrat avec l'Etat. Certaines mesures de gestion peuvent ouvrir droit à indemnisation.

Ce réseau Natura 2000 est actuellement constitué en région Centre de différentes zones :

- 41 zones spéciales de conservation (ZSC), dont 27 comportent des habitats forestiers au titre de la directive habitats/ faune/flore,
- 24 zones de protection spéciale (ZPS) définies au titre de la directive oiseaux.

Le fait d'être situé dans un site Natura 2000 doit être signalé dans le Plan simple de gestion.

Habitats et espèces retenus

Habitats forestiers d'intérêt communautaire

- Hêtraies-chênaies acidiphiles atlantiques à houx ; assez commun,
- hêtraies-chênaies acidoclines à calcicoles ; assez commun,
- chênaies pédonculées à stellaire holostée ou à primevère élevée ; assez rare,
- vieilles chênaies pédonculées des plaines sablonneuses (à molinie) ; assez rare,
- forêts mixtes des grands fleuves (à frêne, orme et chêne) ; rare,
- forêt à chêne tauzin (galicio-portugaise) ; assez rare,
- forêts de ravins ; rare,
- tourbières boisées ; rare,
- forêts alluviales (aulnaies-frênaies) ; assez rare.

Autres habitats d'intérêt communautaire associés à la forêt

- Formations ouvertes à corynéphore des dunes continentales ; rare,
- landes humides atlantiques à bruyère à quatre angles ; assez rare,
- landes sèches ; assez rare,
- formations stables à buis ; très rare,
- formations à genévrier ; rare,
- végétations des dalles calcaires ; rare,

- pelouses calcaires sèches à brome dressé ; assez rare,
- pelouses acidiphiles collinéennes à nard ; rare,
- prairies humides sur calcaire et argile ; rare,
- prairies de fauche à sanguisorbe ; assez rare,
- lisières humides à grandes herbes ; assez commun,
- tourbières hautes ; très rare,
- tourbières de transition et tremblants ; rare,
- dépressions sur substrat tourbeux ; rare,
- tourbières basses alcalines ; très rare,
- marais alcalins à marisque ; rare,
- eaux oligotrophes et végétation amphibie associée ; rare,
- lacs eutrophes naturels ; rare.

Espèces d'intérêt communautaire présentes en forêt

Ce sont pour la plupart des espèces protégées au niveau national. En forêt, on peut notamment rencontrer : oiseaux (rapaces, pics, cigognes), castor d'Europe, loutre, chauves-souris, amphibiens (triton crêté, sonneur à ventre jaune), insectes (pique-prune, lucane cerf-volant, grand capricorne), rosalie des Alpes,...

Leur présence, lorsqu'elle est connue, doit être prise en compte dans les PSG.

SRGS

*Schéma régional
de gestion sylvicole*

Le tome 1

Contexte

Le tome 2

**Diagnostic
Gestion sylvicole**

Les tomes 3

Le Cher
et ses régions forestières

L'Eure-et-Loir
et ses régions forestières

L'Indre
et ses régions forestières

L'Indre-et-Loire
et ses régions forestières

Le Loir-et-Cher
et ses régions forestières

Le Loiret
et ses régions forestières



*Ouvrage imprimé
sur papier certifié PEFC
Ouvrage édité en 2005*

certifié ISO 14001